27e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 6 — 9 FÉVRIER 1905
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. — Joseph de Maistre sur les routes d'exil. — II. J. de Maistre et le cardinal Maury à Venise. — III. J. de Maistre et les Russes en 1799. — IV. J. de Maistre en Sardaigne (1800). — V. J. de Maistre en route vers la Russie. — VI. L'élection d'un évêque constitutionnel à Paris en 1798. — VII. Lettres inédites de Lamennais. — VIII. Lettres inédites de Montalembert. — IX. Bismarck au Congrès de Berlin. — X. Parlementarisme et langue française. — XI. M. Ermoni et la *Théologie scientifique*. — XII. De l'esprit critique. — XIII. Victor Hugo jugeant ses pairs. — XIV. Victor Hugo, Shakspeare et la critique française. — XV. Imagination et vérité. Harmonies des mondes. — XVI. La chimie dans Gœthe : ses *Affinités électives*. — XVII. Amour et chimie dans la littérature du XIXe siècle. — XVIII. Amour et science ; psychologie et physique. — XIX. Darwinisme et morale politique : lutte pour la vie ou accord pour la vie ? — XX. Notes.

I. — Le *Joseph de Maistre inconnu* que nous révèle M. François Descostes (*Correspondant* du 10 octobre 1904) d'après des documents inédits (Archives d'Etat de Cagliari et Archives de la famille de Maistre), c'est Joseph de Maistre de 1797 à 1803 : deux dates qui suffisent à nous dire l'intérêt de ces pages. Rien n'est banal de ces années douloureuses ; le plus chétif document, des mémoires de gens sans lettres, le journal d'un simple troupier, prennent à nos yeux l'intérêt puissant dont se colore nécessairement une vie humaine qui fut traversée des horreurs de la Révolution. A plus forte raison quand le personnage en cause s'appelle Joseph de Maistre et que ces documents nous sont d'ailleurs présentés par M. Descostes, qui, depuis qu'il a commencé, il y a une dizaine d'années, la publication de ses grands ouvrages (*Joseph de Maistre avant la Révolution*, 2 vol. in-8 ; — *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, 1 vol. ; Tours, Mame), peut passer pour l'historien attitré de la famille de Maistre [1].

Nul homme peut-être (il l'a dit lui-même) n'a plus haï la Révolution française et n'en a donné tant de preuves. Elle le lui a bien rendu ; elle l'a poursuivi, traqué de pays en pays, de rivage en rivage : de Chambéry (occupé par Montesquiou le 22 septembre 1792) à Aoste, d'Aoste à Genève, de Genève à Lausanne [1], de Lausanne à Turin, de Turin à Venise, de Venise à Cagliari, puis en Russie.

[1] De Maistre connut peu, de son vivant, la gloire des lettres. Son premier volume, les *Considérations sur la France*, est de 1797 (il avait alors quarante-trois ans), et fut lu surtout dans les milieux diplomatiques. Son grand ouvrage, les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, ne vit le jour qu'au lendemain de sa mort, en 1821. Son chef-d'œuvre, c'est-à-dire son œuvre capitale et celle qui a exercé sur le XIXe siècle et ne cessera d'exercer une influence immense et salutaire, le livre *Du Pape*, passa inaperçu lors de son apparition en 1819 (les gouvernements de Restauration et de Sainte-Alliance et leurs partisans ne pouvaient que faire autour d'une telle œuvre la conspiration du silence).

Le grand homme de la littérature alors, celui dont la « royauté » semblait rappeler Voltaire en le supplantant, c'était Chateaubriand. Comme il nous semble vieilli aujourd'hui ! et comme de Maistre au contraire est toujours jeune et vivant, toujours actuel, éternel comme la doctrine qu'il a traduite en un style qui n'est qu'à lui, sans apprêts, la sincérité même, où tous les tons, ironie et enthousiasme, colère et bonté, hauteur et condescendance, rudesse et tendresse, se mêlent et se réunissent en une harmonie qui rappelle celle de la Bible et des prophètes bibliques dont il était si nourri !

On a entrepris à Lyon il y a une vingtaine d'années (librairie Vitte) et mené à bonne fin l'édition complète et définitive des Œuvres de J. de Maistre, 14 vol. in-8, à 6 fr. le volume. Les divers ouvrages se vendent séparément. La *Correspondance* forme à elle seule six volumes. On sait que c'est cette *Correspondance* (quand la publication en fut commencée, trente ans après la mort de son auteur) qui a déterminé, en faveur de J. de Maistre, un retour de sympathie chez nombre de gens qui ne connaissaient de lui que certaines pages retentissantes (telles que la philosophie du bourreau). Le même renouveau de sympathie s'est produit en faveur de Louis Veuillot à l'apparition de ses *Lettres*. La publication d'une *Correspondance* est toujours une épreuve redoutable, dont beaucoup sortent diminués : ceux qui en sortent agrandis et transfigurés (et ce fut le cas pour de Maistre et Veuillot) sont vraiment de grandes âmes et l'élite de l'humanité.

Diverses éditions in-12 existent du livre *Du Pape :* à 3 fr. 50, Lyon, Vitte, — à 1 fr. 50, Paris, Garnier, — à 1 fr., Paris, Téqui (pour ces deux dernières, port en sus).

[1] C'est à Lausanne que Mme de Staël s'en vint le voir, lui fit les honneurs de son imagination, croyant le charmer : de Maistre s'endormit. — « Croyez-vous, disait-il ensuite, que je ne sache pas que je bâille quand on m'ennuie ; qu'un certain sourire mécanique dit quelquefois : *Vous dites une bêtise ?* »

De Maistre était à Turin, fidèle toujours au service de son roi Charles-Emmanuel IV, quand Joubert y arbora les trois couleurs (19 novembre 1798). Le roi prend la fuite, s'apprêtant à faire voile, sous la protection d'une frégate anglaise, pour son île de Sardaigne. Il n'a pas songé, évidemment, à faire une offre à de Maistre : de Maistre, qui a tout du serviteur fidèle mais rien du courtisan, n'est pas bien en cour, où des hostilités le jalousent. Mais cela le préoccupe peu quand le devoir parle. Il écrit à son roi qu'il n'ose sans ordre le rejoindre en Sardaigne, de peur d'être à sa charge en ces temps d'épreuves, et qu'il se décide à chercher un refuge à Venise, mais qu'aujourd'hui comme hier, et comme toujours, il met sa personne au service de son souverain et qu'au premier appel il est prêt à lui sacrifier sa vie.

Ce devoir accompli, le comte est rayonnant. L'épreuve n'est rien pour lui : « L'honneur et la raison sont à nous ; le reste n'en dépend pas. »

Maintenant il s'agit de partir, de se glisser à travers les lignes ennemies, avec une femme (celle qu'il aime à appeler Mme Prudence) et deux enfants en bas âge (Rodolphe et Adèle), presque sans ressources, avec une poignée de louis à peine. On s'embarque un jour de 28 décembre 1798, de grand matin, à quelque distance de Turin, sur le Pô, à un endroit convenu, loin de toute habitation. On arrive à Casal. Curieuse rencontre : sur le quai, pêle-mêle, fuyant les armées de la République, toute une théorie d'émigrés : l'évêque de Nancy (M. de la Fare), de grandes dames, de respectables chanoines, de jeunes abbés. On y monte le chaland du patron Gobbi, habituellement occupé à transporter du sel : toutes ces infortunes s'y entassent.

A Casal Maggiore, impossible de poursuivre la route : le Pô, sur un large espace, est congelé ; à peine un étroit courant d'eau est demeuré libre ; le bateau reste prisonnier au milieu des banquises. « Il faut attendre des temps meilleurs, » proclame le patron.

De Maistre doit, cette fois, son salut à ses *Considérations sur la France* (publiées trois ans auparavant). Derrière le chaland à sel naviguait un petit bâtiment plus léger et de forme allongée qu'avait frété le comte Karpoff, ministre de Russie. Celui-ci, apprenant la présence, à ses côtés, d'un homme dont toutes les chancelleries d'Europe respectaient le nom, veut absolument l'avoir à son bord ; de Maistre cède à ses instances et poursuit sa route sous pavillon russe, dans des conditions meilleures, mais non sans encombre toutefois.

A partir de la Polisela, on navigue péniblement à travers les glaçons, et, ce qui est plus grave, sous le feu des avant-postes des deux armées, autrichienne et française, occupant presque sans intervalle, les premiers la rive gauche, les seconds la rive droite du Pô. A chaque instant se croisaient les cris de *Qui vive ?* et de *Wer da ?* Il fallait faire ses justifications et « venir à obéissance ». Un jour que l'abordage ne se faisait pas assez vite au gré du poste français qui avait crié *halte !* aux passagers, le sergent commande de coucher en joue les matelots : vite on amarre, on exhibe les passeports, le sergent y perd son latin et parle de tout envoyer, au préalable, au commandant de la ville voisine : — « A quoi bon ? dit le caporal, on dira que tu es... une bête et voilà tout. » La barque poursuit sa route, et l'on aborde enfin à Chioggia, sur la lagune, d'où l'on gagne Venise.

II. — A Venise c'est d'abord une terrible impression de solitude. Pas un visage ami, pas une porte à laquelle on puisse frapper ; un parler où se mêlent l'italien, le turc et l'allemand, et la comtesse de Maistre qui, non plus que ses enfants, ne sait que le français ! Mais Joseph de Maistre ne reste longtemps un inconnu nulle part ; et à Venise comme à Lausanne, bientôt c'est une élite qui s'empresse autour de sa causerie étincelante.

Mais on ne s'enrichit pas à causer. De Maistre avait beau vivre en anachorète, et Mme Prudence user du « droit de le faire mourir de faim » : la gêne pesait lourdement sur la noble famille. Il avait, dès les premiers jours, présenté ses devoirs au cardinal Maury, qui vivait à Venise, sinon dans l'opulence, du moins dans une situation financière qui lui permettait de faire des obligés. Mais le cœur chez Maury n'était pas à la hauteur de la fortune, non plus que de l'esprit. De Maistre raconte de façon piquante sa première visite :

A la première visite que je lui fis, il me parla avec intérêt de ma position embarrassante, et toujours avec le ton d'un homme qui pouvait la faire cesser. En vain, je lui témoignais beaucoup d'incrédulité sur le bonheur dont il me flattait : *Nous arrangerons cela,* me dit-il. Peu de jours après, je le vis chez la baronne de Juliana, Française émigrée qui avait une assemblée chez elle. Il me tira à part dans une embrasure de fenêtre ; je crus qu'il voulait me communiquer quelque chose qu'il avait imaginé pour me tirer de l'abîme où je suis tombé. Il sortit de sa poche trois pommes qu'on venait de lui donner et dont il me fit présent pour mes enfants.

Maury n'aimait pas plus à payer de sa personne que de son argent, et traitait fort dédaigneusement les Français ses compatriotes qui avaient l'indiscrétion de recourir à son influence. « Ils sont fous, disait-il, et c'est parce qu'ils sont fous que la Révolution s'est faite » :

Voilà encore, poursuivait-il, une foule d'émigrés français chassés du Piémont par la Révolution et retenus sur la frontière par les derniers ordres du gouvernement autrichien, qui ne veut point d'étrangers dans l'Etat de Venise ; ils m'écrivent pour avoir des passeports : mais comment faire ? Dois-je dire aux gouvernants : « Je vous demande une exception *seulement* pour trente ? » — Notez que ces messieurs ne m'envoient pas un seul papier, un seul titre pour appuyer leur

demande. Quelques-uns même, en m'écrivant, ne me donnent pas leur adresse. — Ils sont fous ! [1]

La face des choses cependant allait brusquement changer en Europe. A la première nouvelle de notre désastre d'Aboukir, le congrès de Rastatt se dispersait et la seconde coalition se reformait entre l'Angleterre, l'Autriche, le Portugal, la Suisse, Naples, le Piémont et la Turquie, renforcées cette fois de la Russie qui jusque-là s'était tenue à l'écart.

III. — Ce fut le premier contact des de Maistre avec la Russie. Quand Souvarow débouche, au printemps de 1799, sur les bords de l'Adige, Xavier, muni d'une lettre de recommandation de son frère, accourt solliciter près de lui un poste de combat ; il est bien accueilli et obtient un grade dans son état-major, dont il suivra la destinée jusqu'au jour où, vaincu, le grand capitaine ira mourir de chagrin à Moscou (18 mai 1800). — Joseph, lui, comme si une secrète sympathie l'attirait, vient de Venise à Padoue assister au défilé des troupes russes ; et à la vue de ces braves qui vont en chantant au-devant de la mort, stoïques, mystiques, précédés de leurs icones, il se prend à méditer douloureusement sur le fléau de la guerre :

Russes et Cosaques chantent en entrant dans les villes... Une douzaine de soldats réunis comme une bande de musiciens, chantent des airs auxquels nos oreilles ne comprennent rien... La physionomie des Cosaques est curieuse. Les uns ont la mine européenne, les autres sont des Tartares évidents... Voilà des Scythes et des Tartares qui viennent du pôle pour se couper la gorge avec des Français. Ainsi l'ont voulu les avocats de Paris... Combien en retournera-t-il ? Ils parlent de leur entrée en France comme d'une partie de plaisir infaillible. Cependant, nous trouvâmes au café de la Mira un officier russe qui nous dit en allemand : « Les Russes sont des hommes et les Français aussi. Qu'arrivera-t-il de tout ceci ? *Das weiss Gott.* Dieu le sait. » — Tout le monde doit dire ainsi.

La fortune sourit d'abord à la coalition ; et en quelques semaines, toute l'Italie, sauf Gênes et Nice, retombe en son pouvoir. Souvarow proclame solennellement à Turin Charles-Emmanuel IV rétabli sur le trône de son père. Mais on avait compté sans l'Autriche.

L'Autriche, dont la politique n'avait cessé d'être hantée par le rêve d'une reconstitution de la monarchie universelle de Charles-Quint, — l'Autriche, qui détenait alors les Marches de l'Etat pontifical et essaiera, par tous les moyens, d'empêcher, à quelques mois de là, le nouveau pape, Pie VII, d'entrer à Rome, — l'Autriche voulait le Piémont et se le fit diplomatiquement attribuer par ses alliés de Londres et de Saint-Pétersbourg. En sorte que, quand Charles-Emmanuel après une rapide traversée débarqua de Sardaigne sur la côte de Florence, un *halte-là !* brutal l'arrêta à la porte de son royaume confisqué.

C'est le prix dont on payait l'honnêteté d'un prince qui, pour emboîter le pas à l'Autriche, avait repoussé l'alliance française et noblement dédaigné des offres qui lui assuraient la restitution du Piémont avec l'appoint des plaines lombardes destinées à compenser la perte de la Savoie ! Un an auparavant, Carnot lui avait dit : « Une colonne de troupes piémontaises, et la Lombardie est à vous ; » et le descendant d'Humbert aux Blanches-Mains s'était borné à répondre : « Jamais je ne trahirai mes alliés. » Maintenant ce sont ses alliés qui le trahissent ; et la Russie comme l'Angleterre ont la faiblesse de céder aux exigences autrichiennes.

De Maistre l'avait prévu, « que la fatale complaisance du roi et notre politique nous conduiraient à la fin dans un gouffre dont nos faibles mains ne pourraient nous retirer. Il est cependant vrai que, si le roi avait eu la force de n'obéir absolument qu'à sa conscience et de me donner raison deux ou trois fois en commençant, tout serait allé d'une manière supportable. Mais vous savez comment j'ai été soutenu. »

La Russie pourtant allait se ressaisir et prendre conscience de l'injustice commise contre le Piémont. Quelques mois plus tard, après le désastre de Zurich, comme Souvarow ramenait péniblement sur Augsbourg les débris de son armée, lord Minto accourt de Vienne et le supplie de les conserver à la cause commune. Souvarow réclame un ordre du Tsar. L'ordre arrive : — « Demandez officiellement à l'Autriche, y disait Paul Ier, si elle veut rétablir le roi de Sardaigne et la République de Venise. A ce prix, vous resterez, et une nouvelle armée vous sera envoyée sans délai. — Non, » répond le cabinet de Vienne, et Souvarow poursuit son chemin vers la Russie. — Un an plus tard, la bataille de Marengo punissait l'Autriche de son infamie, et, sans rendre le Piémont à son souverain, permettait du moins au pape Pie VII d'aborder dans ses Etats. (Voir *Ami* 1904, p. 204-205).

IV. — Charles-Emmanuel IV cependant était resté à Florence, attendant les événements. De Maistre eût eu sa place tout indiquée aux conseils royaux ; mais les courtisans le redoutaient. Une intrigue s'ourdit pour le tenir à distance ; et, le 29 octobre 1799, un billet royal le nommait régent

[1] De Maistre consigne malicieusement « mot à mot » sur ses tablettes les opinions du cardinal :

Pour Maury, « l'Académie française est seule considérée en France et donne réellement un état... Le littérateur, l'orateur s'adressent à l'univers ; un mathématicien, un chimiste, ne sont entendus que d'une poignée de gens.

« Les Anglais ne sont vraiment supérieurs que dans le roman... Hume est un historien médiocre qui ne vaut pas Vertot, et Addison un peintre de caractères qui ne vaut pas La Bruyère.

« Les langues sont la science des sots. » — Ici, de Maistre ouvre une parenthèse : « Il (Maury) parlait à un homme qui en sait *cinq* et en *déchiffre* deux autres. »

de la chancellerie royale (c'est-à-dire chef suprême de la magistrature) de Sardaigne, sous l'autorité du duc de Genevois, vice-roi de l'île [1]. Il y aborda le 12 janvier 1800.

La Sardaigne fut toujours mal famée. — « Si vous avez de la réputation à vendre, disait plus tard (1835) le comte de Revel à un grand personnage qu'on voulait y nommer vice-roi, je vous conseille d'aller en Sardaigne. » — Et un autre : « La Sardaigne est un rocher escarpé d'où un seul faux pas peut vous précipiter dans l'abîme. »

Est-ce pour cela, et dans le secret espoir de le perdre, que ses ennemis de la Cour y firent envoyer Joseph de Maistre ? En tout cas il n'était pas homme à se bercer d'illusion, et nous a laissé de son île, en divers documents officiels ou correspondances, un tableau fort poussé au noir. Ce n'est pas précisément sur ce ton qu'un apôtre eût pris les choses ; mais aussi n'était-ce point pour faire de l'apostolat que le noble comte y était envoyé [2]. Et puis il y avait une telle opposition entre son tempérament d'homme de principes et le caractère de ce peuple versatile et sans consistance, ne sachant jamais ce qu'il voulait, ayant toutes les audaces et toutes les lâchetés, se lançant au hasard et à corps perdu pour revenir brusquement et tout tremblant sur ses pas, se livrant aux pires excès puis se prosternant pour en demander pardon, brisant un jour ses chaînes et suppliant le lendemain qu'on les lui rendît ! Pour un esprit comme de Maistre, une telle race était la honte de l'humanité. Aussi écoutez comme il en parle :

Aucune race humaine n'est plus étrangère à tous les sentiments, à tous les goûts, à tous les talents qui honorent l'humanité. Ils sont lâches sans obéissance et rebelles sans courage. Ils ont des études sans science, une jurisprudence sans justice et un culte sans religion... Le Sarde est dépourvu du plus bel attribut de l'homme, la perfectibilité... On lui a fait voir l'agriculture du Piémont, de la Savoie, de la Suisse, de Genève : il est retourné chez lui sans savoir greffer un arbre... Il ignore le foin (qu'il devrait cependant manger) comme il ignore les découvertes de Newton. Enfin, je doute beaucoup qu'il soit possible d'en rien faire ; du moins on ne peut les traiter qu'à la manière des Romains. Il faut y envoyer un préteur et deux légions, construire des chemins, établir des voitures et la poste, planter force potences, faire le bien sans eux et malgré eux, et les laisser parler sans jamais prêter l'oreille, puisqu'on n'est sûr de n'entendre qu'une bêtise, une calomnie ou un mensonge [1].

Ce pays est maudit, écrit-il au roi... J'ai beaucoup examiné ce peuple étrange ; je ne crois pas, Sire, qu'il en existe un semblable dans l'univers. Un de ses caractères de réprobation les plus marqués, c'est qu'*il ne peut posséder la souveraineté*. Jamais, Sire, il n'y aura un souverain sarde. Un souverain éloigné, des administrateurs forts et étrangers : c'est tout ce que les Sardes peuvent supporter...

J'ai étudié pendant trois ans ce malheureux pays : tous ses vices sont des lois, et toutes ses lois sont des vices. Il ne peut être régénéré en valeur que par une puissance opulente, savante et entreprenante. Ce serait, par exemple, une *œuvre anglaise*.

Quand Joseph de Maistre traçait cette dernière ligne, il avait vu les Anglais à l'œuvre, et en Sardaigne même. Il dut plus d'une fois répondre de sa meilleure plume, non pas certes à leurs violations du droit des gens (que pesait devant eux la minuscule Sardaigne ?), mais à des réclamations insensées, renouvelées de la fable du Loup et de l'Agneau. Un jour que, à propos d'un incident entre Espagnols et Anglais au port de Cagliari, le cabinet de Londres se plaignait que ses nationaux ne fussent pas dûment protégés, de Maistre écrit au ministre britannique une lettre qui est un chef-d'œuvre d'ironie :

Essayez d'imaginer que nous nous amusons ici à braver le roi d'Angleterre : jamais vous n'y parviendrez... Vous êtes et vous avez toujours été libres de faire ce qui vous plaira. Voulez-vous un vaisseau ? Prenez-le ! Les voulez-vous tous deux ? Prenez-les. Nous n'avons rien à disputer, ni à refuser aux Anglais ; jamais nous ne vous avons dit non sur rien... La seule chose qui nous soit impossible, c'est un arrêt qui dise que ces deux messieurs ont raison ; pour tout le reste, vous n'avez qu'à parler...

On les a vus (les Anglais) rosser les gardes du roi qui demandaient compte de je ne sais quelle contrebande qu'ils transportaient à bord : le fait n'est pas fort ancien : m'avez-vous ouï parler ?... Personne ne rend plus justice que moi à vos compatriotes. Je les

[1] Frère du roi, qui plus tard, après Victor-Emmanuel I^er^ (1802-1821), autre frère du roi, régna sous le nom de Charles-Félix (1821-1831). — Le Piémont, devenu français par la bataille de Marengo, ne sera rendu à ses rois qu'en 1814. Pendant tout ce temps, la maison de Savoie sera reléguée hors du continent, dans son île de Sardaigne.

[2] Si la Sardaigne semblait alors et semble encore ingouvernable, c'est peut-être aussi qu'elle n'a jamais eu de gouvernement stable. Elle a subi toutes les dominations ; elle a été tour à tour proie des Sarrasins, des Génois, des Pisans, des Aragonais, qui lui ont donné des Cortès ; elle a été livrée ensuite à l'électeur de Bavière, puis à l'empereur d'Allemagne, qui (traité de Londres, 1720) l'a cédée à Victor-Amédée II en échange de la Sicile dont la maison de Savoie avait été nantie par le traité d'Utrecht.

[1] Sur ce que peut devenir un pays même le plus fertile sous une mauvaise administration, voir, dans les lettres récemment publiées (*Revue des questions historiques*, octobre 1904) d'un officier de notre armée de Crimée, celle-ci, qui est datée d'Andrinople, 28 déc. 1854 :

« Personne ici ne donne un coup de pioche et les récoltes sont magnifiques. Tu ne peux pas t'imaginer la beauté de leurs vignes au moment de la vendange ; c'était admirable, mais ils n'en amassent que pour leur provision. Ce sont les Grecs, bien entendu, qui seuls se permettent d'en cultiver et très peu encore. De Gallipoli à Varna, dans un intervalle de cent vingt lieues, nous n'avons pas rencontré une seule pierre. Est-ce croyable ? les monts Balkans ne présentent pas un rocher, mais sont couronnés de forêts vierges de toute beauté. Jamais on n'a coupé un chêne, et cela dépasse l'imagination. D'ailleurs, s'ils avaient besoin de bois, ils se garderaient bien de couper un arbre. *Ils brûlent le pied, et l'arbre tombe ;* voilà où ils en sont ! Les paysans des Alpes ou des Maures les plus arriérés sont des Mathieu de Dombasle à côté de ces gens-là. On sème sans labourer, au milieu des chardons, des épines, des broussailles, et tout pousse parfaitement de concert. Voilà une idée de ce que l'on nomme la Turquie d'Europe. De l'eau partout, entends-tu, des fontaines à chaque pas, pas un seul puits dans toute notre promenade à travers la Roumélie et la Bulgarie... »

aime, je les admire, je les étudie comme vous savez; mais il faut convenir aussi que John Bull a quelquefois des bouffées de spleen si terribles, et une manière si dure et si hautaine de faire sentir sa supériorité, qu'en vérité, il ne faut pas être médiocrement philosophe pour se contenir.

Une affaire intéressante et qui parut un moment mettre en cause l'immunité ecclésiastique, c'est celle du F. Padda. Le F. Padda et un certain nombre de conjurés étaient accusés de haute trahison. L'affaire vient à la justice royale. Un conflit alors s'élève entre les autorités civiles et ecclésiastiques. Le roi ordonne de remettre le Frère à ses supérieurs pour être puni par eux, s'il en était le cas, d'une peine pécuniaire; mais la Junte présente de respectueuses observations, que de Maistre appuie avec une clairvoyante indépendance d'esprit. La lettre vaut la peine d'être citée, venant d'un homme que l'on s'est plu à représenter comme toujours prêt à immoler à la suprématie de l'Eglise tous les intérêts de l'Etat :

Les inconvénients qui résulteraient de cet abandon (du F. Padda) sont trop évidents; car ce serait en fait une véritable concession d'impunité. En effet, le supérieur ne pourra pas et peut-être même ne voudra pas garder le coupable de la façon qu'exigeraient les circonstances; de plus, ce serait une chose trop étonnante que de voir traiter avec de tels égards ce chef de la conjuration, gravement coupable, au moins d'intention, un homme qui n'a pas même été honoré des premiers ordres mineurs de l'Eglise, et cela d'autant plus que le supérieur régulier ne peut avoir aucune ingérence dans des délits de cette nature, pas même en usant du droit d'en deçà des monts.

La Junte n'a pu s'empêcher de supposer que, peut-être, Sa Majesté n'avait pas présentes à l'esprit les circonstances du fait; car il me semble qu'elle ait considéré le F. Padda comme emprisonné par le bras séculier sans le consentement des supérieurs ecclésiastiques, tandis qu'au contraire ce Frère, conformément aux coutumes italiennes, a été incarcéré avec le complet assentiment de l'Illustrissime Mgr l'Archevêque, retenu d'abord dans les prisons ecclésiastiques, puis transporté dans les prisons royales toujours avec l'assentiment du même archevêque.

La juridiction et l'immunité ecclésiastiques n'étant donc, en pareil cas, lésées en aucune façon, et, au contraire, *le coupable devant être considéré comme prisonnier de l'Eglise*, il semble qu'il ne peut pas s'agir ici de restituer sa personne, qui n'est ni demandée ni attendue par le juge ecclésiastique, restitution qui ne pourrait pas manquer de produire de funestes conséquences.

Comme, d'après la dépêche royale signalée par le billet de la secrétairerie royale d'Etat, on ne demandait pas autre chose à la Junte que son opinion *sur la peine pécuniaire qu'on pourrait infliger au F. Padda et à ses complices proportionnellement à l'importance du procès*, la Junte s'est fait un devoir de délicatesse de ne pas insister sur son opinion au sujet des inconvénients qu'il y aurait à remettre Padda à son Père supérieur régulier, craignant d'outrepasser les limites qui lui ont été assignées par la demande royale. Aussi s'est-elle bornée dans l'expression de ses sentiments aux termes très précis de la dépêche royale; elle charge le soussigné de transmettre à Votre Altesse Royale les réflexions que celui-ci a l'honneur de lui rapporter, ce qu'il fait en déposant aux pieds de Votre Altesse l'hommage de son profond respect.

De la chancellerie royale, 10 octobre 1801.

MAISTRE, régent.

Le pauvre Padda ne fut point remis à ses supérieurs, ou tout au moins, il ne leur avait pas été remis au 15 juillet 1803, date à laquelle il mourait dans la prison de la citadelle.

Une chose cependant attachait de Maistre à la Sardaigne : c'était sa famille et la joie d'être enfin réuni à ses enfants. — « Il faut rester où l'on est et s'en réjouir de toutes ses forces en songeant où l'on pourrait être. Après avoir subi pendant cinq ou six ans le plus grand supplice, celui de me trouver gêné dans l'éducation de mes enfants, je jouis maintenant du plaisir contraire, et ce plaisir me console de tout. »

Cette joie même allait lui être ravie. La paix d'Amiens, entre la France et l'Angleterre, venait d'éteindre le dernier foyer de guerre en Europe (25 mars 1802). La loi d'amnistie du 6 floréal rouvrait la France aux émigrés, sous condition d'abandonner le service de leur souverain et les titres et pensions qu'ils en recevaient. De Maistre n'avait jamais été Français et ne le fut jamais. Mais, légalement, il était qualifié « Français annexé » : Mme de Maistre dut aller à Chambéry, dans l'intérêt de ses *petits* et avec eux, disputer et ressaisir les épaves de la modeste fortune de la maison. Le père restait seul, « attaché à son rocher, » se sacrifiant, lui aussi, pour ses enfants. Ce fut un pénible adieu, et chargé de lourds pressentiments, que celui qui sépara Joseph de Maistre de sa femme et de ses enfants, sur le pont du *Santa Maria*, le 25 septembre 1802 :

Depuis le commencement de la Révolution, écrivait-il le soir même dans son *Journal intime*, je ne me rappelle pas avoir éprouvé un moment si amer. Mes enfants, qui lirez ceci quand je ne serai plus, vous saurez bien que je n'exagère pas. Ressouvenez-vous de cette séparation sur le môle. Ressouvenez-vous des larmes de votre mère, des miennes. Il me semble que nous nous séparons pour jamais. Je ne puis vaincre les noirs pressentiments qui s'élèvent dans mon cœur. Devons-nous nous revoir tous les quatre, grand Dieu?

Et seul désormais, dans son grand appartement, il contempla, de sa fenêtre, dans le silence de la nuit, la mer immense qui lui avait pris les siens; et, levant les regards vers le ciel, il s'écria : *Fiat voluntas tua!...*

V. — Cette volonté adorée va lui demander un nouveau sacrifice. Quelques jours après le départ des siens, une dépêche de Rome le relève de ses fonctions en Sardaigne et l'appelle à remplacer le comte Balbo près la Cour de Russie. C'est un coup de massue, et il va se prendre à regretter la Sardaigne : la Sardaigne, du moins, n'est séparée de la terre natale que par la Méditerranée, un lac! Mais la Russie! c'est l'autre bout du monde, un monde inconnu, fantastique, une énigme.

Mais il n'est pas de ceux qui s'attardent à des hésitations. Il a juré fidélité au roi; et puisque le roi juge qu'il le servira mieux à Saint-Pétersbourg

qu'en Sardaigne, il n'y a pas à discuter, il obéit : c'est Dieu qui le veut.

Quelques semaines de délai pour mettre en ordre ses affaires, et il s'embarque le 12 février 1803.

Il aborde à Naples le 15, fait visite à l'ambassadeur de France, Alquier, ancien conventionnel et régicide [1]. Alquier tombe sous le charme de la conversation prestigieuse de de Maistre, et, convaincu que nul ne connaît la France à fond comme cet étranger : — « Monsieur, lui dit-il, qu'allez-vous faire à Saint-Pétersbourg ? Allez dire ces raisons au premier consul ; jamais on ne les lui a dites, ou jamais on ne les lui a dites comme vous. »

Le 8 mars, à Rome, il voit le Pape, sur qui il nous laisse un mot exquis :

> J'ai vu le Pape, dont la bonté et la simplicité m'ont fort étonné. Il est venu à ma rencontre, m'a laissé à peine plier un genou et m'a fait asseoir à côté de lui. Nous avons bien jasé une demi-heure : après quoi, il nous a accompagnés (j'étais avec le ministre du roi) et il a porté la main sur le bouton de la serrure pour ouvrir la porte. Je t'avoue que je suis resté *de stuc* à ces manières si peu souveraines ; *j'ai cru voir saint Pierre au lieu de son successeur.*

A Vérone, à Padoue, à Venise (6 avril), il trouve « le joug de l'Autriche abhorré... On regrette l'oligarchie ; les bandits assassinent, pillent et volent en plein jour... Les Autrichiens choquent, les oiseaux volent, c'est leur nature. »

A Vienne, « ambassadeur d'un roi détrôné, » sa seule présence est une accusation vivante ; et ses sentiments ne sont un mystère pour personne. Comme son ami Mallet du Pan, il a démasqué le jeu de la coalition, et, sous la pompe des grands mots de principes à maintenir ou d'ordre à rétablir, il a mis à nu la vilenie des cupidités qui s'agitent autour de la France jalousée. On sait, à Vienne, qu'il n'a pas hésité à faire des vœux pour l'intégrité de la France nécessaire à l'équilibre européen ; qu'il a dénoncé les alliés comme une bande de reîtres associés pour une œuvre de rapine ; qu'il a durement flétri la mauvaise foi de l'Autriche, « cette ennemie du genre humain. » Aussi, quand l'empereur se voit en face de lui, — ce pauvre empereur François II, aussi étroit de cervelle que de cœur, sorte de roi fainéant qui fait de la chasse aux papillons son divertissement favori, — est-il tout décontenancé : de ces deux hommes, le souverain authentique ce n'est pas l'empereur : « Je n'exagère nullement, écrit J. de Maistre aux siens, en vous assurant que ce puissant monarque était embarrassé en ma présence comme je le serais moi-même devant le roi, si le roi me grondait. » (20 avril).

[1] Né en 1759 à Talmont (Vendée), avocat à La Rochelle, député à la Constituante, puis à la Convention, vote la mort du roi *en cas d'invasion étrangère* et le sursis à l'exécution, se fait oublier pendant la Terreur avec les muets de la Plaine ; membre du Conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1798, † 1826.

Cet homme cependant, si fier et la tête toujours si digne et si ferme devant toutes les Majestés aux petits pieds qu'il côtoie, cet homme est toujours tout cœur et débordant de tendresse pour sa femme et ses enfants ; à chaque étape il leur écrit ; il converse avec eux pendant que le postillon change les chevaux de sa chaise ; entre deux relais, il donne à l'un des leçons de littérature, à l'autre des leçons de sagesse et de maintien, à tous des leçons de courage et de soumission à la volonté de la Providence : « Quelquefois je me dis : C'est pour eux que je me passe d'eux... C'est cette tendresse qui me donne des forces pour m'éloigner de vous... C'est pour vous que je me passe de vous. »

Arrivé à Saint-Pétersbourg le 13 mai 1803, dès la première heure il aime d'instinct sa nouvelle patrie, mais dès la première heure aussi il la peuple des êtres aimés qui lui manquent :

> Si le ciel, dans sa bonté, me réservait un de ces moments si rares dans la vie où le cœur est inondé de joie par quelque bonheur extraordinaire et inattendu ; si une femme, des enfants, des frères séparés de moi depuis longtemps et sans espoir de réunion, devaient tout à coup tomber dans mes bras, je voudrais, oui, je voudrais que ce fût dans une de ces belles nuits, sur les rives de la Néva, en présence de ces Russes hospitaliers.

VI. — M. le chanoine Pisani, grâce à l'obligeante communication que lui a faite M. Gazier des papiers du fonds Grégoire, peut nous raconter aujourd'hui par le menu *(Revue des questions historiques,* octobre 1904) comment se fit l'élection du second et dernier évêque constitutionnel de Paris en 1798.

La personne même de l'élu, Royer, est peu intéressante, et son épiscopat fut d'ailleurs éphémère : né en 1733 à Cuiseaux (Saône-et-Loire), curé de Chavannes, près Lure, député du clergé à la Constituante, puis à la Convention où il vote la détention de Louis XVI et le bannissement à la paix, puis aux Cinq-Cents ; élu évêque de l'Ain en 1791, évêque de Paris en 1798, tout heureux ensuite de déposer sa mitre après la signature du Concordat, recueilli alors par son ami Lecoz, évêque constitutionnel de Rennes et archevêque concordataire de Besançon, qui lui offre une stalle de chanoine dans son église métropolitaine. — Il ne terrorisa jamais personne ; il était plutôt pacifique, passait pour pieux, s'épanchait en pastorales aussi onctueuses qu'ennuyeuses : « Je voudrais prêcher nuit et jour, » écrit-il en 1800. A quoi l'abbé de Boulogne répliquait : « Le pauvre homme ! quand il dort, il rêve qu'il prêche ; et quand il prêche, on dirait qu'il dort. »

La personne même de l'élu mise de côté, ce qu'il y a de piquant dans le récit de M. Pisani, ce sont les circonstances de l'élection, et l'anarchie pitoyable où se débattait l'Eglise constitutionnelle de Paris.

De cette Eglise, si magnifiquement inaugurée

en 1791, il ne restait, au lendemain de la Terreur, que des ruines, matérielles et morales. L'automne de 1793 avait vu fermer les églises et confisquer tous les objets du culte, transportés les uns à l'Hôtel des Monnaies, les autres fondus en canons ou en balles. Le culte aboli, on avait offert aux prêtres des pensions de retraite, mais à condition qu'ils renonceraient publiquement à leur état et feraient remise aux municipalités de leurs lettres de prêtrise, « dépouilles du fanatisme, hochets de la féodalité. » A Paris, beaucoup se prêtent à l'apostasie qui leur est demandée, les uns sans hésitation ou même avec fanfaronnade (comme l'évêque Gobel, qui mourra ensuite repentant sur l'échafaud), d'autres par lâcheté et la mort dans l'âme ; quelques-uns seulement restent fermes et se décident à exercer en secret, comme de simples insermentés, leur périlleux ministère.

Six mois après la chute de Robespierre, la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) fait réapparaître le mot de *liberté des cultes :* l'Eglise constitutionnelle de Paris va-t-elle en profiter ?

Elle n'a plus d'évêque depuis l'exécution de Gobel : que faire ? Tout simplement on va revenir aux canons et traditions de la primitive Eglise et établir à Paris un « *Presbytère.* » Trois curés assermentés en prennent l'initiative : Brugière, curé de la paroisse Saint-Paul (originaire d'Auvergne, suspens de ses pouvoirs sous Mgr de Beaumont pour refus d'adhésion à la Bulle *Unigenitus)*, Leblanc de Beaulieu, curé de Saint-Séverin (jadis chanoine de Sainte-Geneviève, et janséniste comme la plupart des Génovéfains), et Clausse, curé de Saint-André-des-Arcs. Ils se réunissent le 31 mars 1795 dans une maison de la rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs (aujourd'hui rue Séguier), le nom de Dieu invoqué, délibèrent, s'adjoignent neuf autres membres, et notifient à ce qui reste du clergé de Paris l'établissement d'un *Presbytère* investi d'une autorité souveraine.

D'où lui venait cette autorité ? C'est ce que plus tard ses membres essaieront de démontrer à l'aide de dissertations lourdes et érudites sur les traditions de la primitive Eglise. Pour le moment, il fallait agir, et sans retard : car un décret de la Convention du 11 prairial (30 mai 1795) venait d'autoriser la réouverture, à Paris, de douze églises [1] ; et comme la Convention ignorait désormais la Constitution civile du clergé et n'accordait plus de privilège aux assermentés, il était urgent d'arriver les premiers : sinon, on trouverait la place occupée par les catholiques insermentés. Ce fut le cas en effet pour Saint-Jacques, Saint-Nicolas des Champs, Saint-Philippe et Saint-Roch, pourvus immédiatement de prêtres fidèles par M. de Malaret, vicaire général de Mgr de Juigné (l'archevêque légitime en exil). Ailleurs le Presbytère put installer ses candidats ; mais des rétractations successives vinrent lui enlever et rendre aux catholiques fidèles Saint-Eustache, Saint-Gervais, Saint-Laurent, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Merri, Saint-Germain l'Auxerrois : en sorte que, lors du Concordat, il ne restait plus aux Constitutionnels que Notre-Dame, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Médard, Saint-Sulpice et Sainte-Marguerite.

Mais c'est du sein du schisme lui-même que devait venir au Presbytère la plus tenace opposition. Au moment même où il s'établissait, une autorité rivale se dressait en face de lui : cinq évêques constitutionnels domiciliés à Paris [1] et presque tous membres de la Convention, soucieux de rallier les débris de leur Eglise, se formaient en comité directeur du culte, en pouvoir central, se qualifiant eux-mêmes « les évêques réunis à Paris, » *les Réunis*, comme on dira bientôt. De qui ces *Réunis* tenaient-ils leur autorité ? C'est ce qu'ils se préoccupaient peu d'établir. Ils comptaient sur la faiblesse de l'épiscopat constitutionnel ; et puis surtout, ils avaient à leur tête Grégoire, caractère indomptable et le plus autoritaire des tempéraments, qui n'avait cessé de revendiquer avec une crânerie superbe les droits de l'Eglise constitutionnelle alors même qu'on pouvait croire que cette Eglise n'existait plus, Grégoire qui seul sauva de la ruine définitive les débris de son Eglise en 1795, Grégoire qui en 1800 et 1801 déploiera une ardeur infatigable pour empêcher le Premier Consul d'octroyer à l'Eglise le Concordat fort acceptable dont il avait eu d'abord l'idée au lendemain de Marengo.

Grégoire ne rencontrait que des gens souples

[1] Il ne faudrait pas attribuer ce décret de la Convention à un libéralisme subit. Tout au contraire. On n'avait pas attendu ce décret pour reprendre l'exercice public du culte ; on n'avait eu qu'à ouvrir les oratoires secrets qui existaient pendant la Terreur, et l'on en avait créé un grand nombre d'autres, soit dans d'anciennes églises que l'on louait aux acquéreurs, soit dans le salon d'un hôtel du Marais ou du faubourg Saint-Germain. Devant cette multiplication d'oratoires, comment faire la police des cultes ? La Convention pensa que, pour contenir ce débordement de religion, le plus sûr était de le canaliser, et c'est pour cela qu'elle désigna douze églises, puis trois autres, en tout quinze locaux où, *à l'exclusion de tous autres*, on pourrait célébrer les offices, et ce, sous un certain nombre de conditions assez onéreuses et vexatoires. De plus, ces églises dont la Convention rendait l'usage, on les rendait, évidemment, telles quelles, à charge pour les usagers de les réparer et de reconstituer le mobilier qui avait été vendu pendant la Terreur. — De plus, comme la législation révolutionnaire prohibait, au même titre que l'exercice extérieur du culte, les emblèmes religieux *apparents* sur la voie publique, il demeura interdit, non seulement de sonner les cloches, mais de rétablir la croix au faîte des églises et les images des saints aux niches des façades. C'est ainsi que les statues qui peuplaient jadis le portail de Notre-Dame, préservées de la mise à l'encan par le dédain des « hommes d'art, » continuèrent à rester pêle-mêle derrière l'église, entassées « sous les plus sales immondices, » dit Mercier, sans qu'on eût le droit de les remettre en leur ancienne place. En revanche, il fallait arborer à l'intérieur des églises, au dessus de la chaire, et parfois dans la main d'une des statues figurant les vertus théologales, un drapeau tricolore avec cette inscription : *Liberté des cultes.* (L. de Lanzac de Laborie, *La vie religieuse à Paris, du coup d'Etat de Brumaire à la promulgation du Concordat 1799-1802*, d'après des documents inédits, *Correspondant* du 10 novembre et du 10 décembre 1904).

[1] Dont Hubert Wandelaincourt, évêque de la Haute-Marne.

ou lâches parmi les constitutionnels de province. A Paris, le Presbytère lui fut irréconciliable. Grégoire ne voulait rien savoir de ce presbytérianisme naissant; et le Presbytère se cabrait devant le papisme ressuscité de Grégoire : si c'était trop d'un pape, pourquoi en instituer un second? La lutte se poursuivit sept années durant, et ne prit fin qu'avec le Concordat, qui supprima et le Presbytère et l'Eglise constitutionnelle. Elle est curieuse, piquante, ridicule, mais d'un intérêt assez médiocre, puisque ni d'un côté ni de l'autre aucun principe n'était en jeu. Ce sont des mesquineries trop humaines, sans portée. C'est de la comédie d'intrigue, qui ne s'élève jamais à la comédie de caractère.

C'est un épisode de cette lutte, — l'élection de Royer, — que nous raconte longuement M. Pisani. Elirait-on un évêque à Paris, ou se contenterait-on d'en avoir un à Versailles? et la question de l'élection décidée, qui élirait-on? On mit trois ans à délibérer là-dessus, à rédiger mémoires et contre-mémoires, pamphlets et protestations; et Royer une fois élu, les *Réunis*, qui n'ont pas désarmé, affectent d'exercer toujours leurs fonctions dans le diocèse de Paris, comme si le siège était vacant, tandis que les prêtres restés fidèles ou revenus à résipiscence, toujours plus nombreux, lui refusent la permission d'officier dans leurs églises. Le pauvre Royer fut tout soulagé de donner la démission qui lui fut demandée après la signature du Concordat [1].

VII. — La *Revue Latine* (septembre 1904) publie six lettres inédites de Lamennais, trouvées à la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam. Nous en détachons la suivante, datée du 25 mai 1835 (la rupture de Lamennais avec Rome était un fait accompli depuis avril 1834, date de la publication des *Paroles d'un Croyant)* et adressée au baron d'Eckstein. Eckstein, né juif, revenu au catholicisme à Rome en 1806, avait été l'un des principaux collaborateurs de l'*Avenir*. On n'a pas la lettre à laquelle Lamennais va répondre. Sans doute Eckstein tentait un dernier effort pour éclairer son ami. On sent, dans la réponse de Lamennais, la persuasion qui fut toujours la sienne : que lui seul était dans la lumière et que l'Eglise subissait une sorte d'éclipse :

> Vous avez raison dans tout ce que vous dites, mon cher ami, mais vous ne regardez, je crois, qu'un côté des choses. Il y a encore dans le monde, surtout parmi les jeunes gens, de belles et nobles âmes. Ce n'est pas sur ce qui fait le plus de bruit qu'il faut arrêter les yeux. Plus j'étudie le peuple, le vrai peuple, plus j'ai de confiance en l'avenir. A toutes les époques de l'histoire, les partis [1] ont présenté à peu près les mêmes misères et la même corruption. Cependant l'humanité a avancé, car elle a ses lois qui dominent toutes les erreurs et toutes les passions, et Dieu lui-même la guide vers le but qu'il lui a marqué et qu'elle atteindra malgré les forces perturbatrices (lisez toujours : l'Eglise) qui tendent à l'en détourner. Je ne m'effraie donc point des obstacles, quels qu'ils soient. Je ne cherche même pas à sonder trop curieusement les obscures profondeurs en face desquelles nous sommes placés, mais j'y entre avec une pleine foi, parce qu'aujourd'hui toute autre route étant fermée à la race humaine, la Providence évidemment a caché là des mystères de vie. Il ne nous est pas ordonné de comprendre, mais il nous est commandé d'aimer, et aimer c'est agir, c'est se dévouer et se dévouer encore. Le reste appartient à Dieu.
>
> Eugène Boré me charge de vous remercier de votre souvenir... Je vous réitère, mon cher ami, l'assurance de mon tendre et inaltérable attachement.

Cet attachement inaltérable allait prendre fin deux ans après. La lettre par où Lamennais signifia à Eckstein la rupture a été publiée par l'*Amateur d'autographes* du 15 août 1901 ; elle est du 27 mars 1837, et nous montre un homme irrité qu'on lui mette en lumière des déductions logiques devant lesquelles il recule encore :

> Peu m'importe, monsieur, ce que vous pouvez penser de moi. Peu m'importe ce que vous en direz. Présumez tout ce qu'il vous plaira de mes opinions et de mes croyances, déduisez de mes écrits toutes les conséquences qui vous sembleront devoir en être logiquement déduites : ceci, vous en avez le droit. Mais vous n'avez pas le droit de donner comme admises de moi ces conséquences. Voilà ce que je vous ai dit, ce que je vous répète, et ce que vous n'avez pas voulu comprendre parce que c'est entre nous toute la question.
>
> Au reste, je termine ici ma correspondance avec vous... Vous et moi, monsieur, nous n'appartenons pas au même monde, nous n'avons ni la même manière de sentir, ni le même langage. Je m'en aperçois un peu tard... J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble serviteur.

Avec Montalembert, la rupture était un fait accompli depuis l'année précédente. La dernière lettre de Lamennais à Montalembert est du 14 juillet 1836. Quelques semaines plus tard, Montalembert, qui venait de se marier et qui se disposait à

[1] Une des grosses objections que les *Réunis* mettaient en avant contre la validité de son élection, c'est que cette élection était, en réalité, une translation, Royer ayant été d'abord évêque de l'Ain : or, d'après les jansénistes, qui exagéraient en ceci une tradition, d'ailleurs authentique, de la primitive Eglise, l'union d'un évêque avec son Eglise était assimilée au mariage chrétien, dès lors indissoluble, et toute translation devenait illégitime. — Grégoire tenait très fermement à ce principe, et, malgré le nombre imposant des suffrages qui le désignaient pour le siège de Paris, il refusa toute candidature et déclara très énergiquement qu'il ne passerait « du siège de Blois sur aucun autre. »

Quant aux trois fondateurs du Presbytère parisien, Leblanc de Beaulieu, élu évêque constitutionnel de Rouen en 1800, se rétracte en 1802, est nommé évêque concordataire de Soissons, refuse l'archevêché d'Avignon en 1817, se retire à Paris au séminaire des Missions Etrangères où il mène une vie fort édifiante jusqu'à sa mort, 1825 ; — Clausse, rétracté lui aussi en 1802, est nommé chapelain de la Maternité (l'ancien Port-Royal de Paris) et y meurt oublié, en 1808; — Brugère combat jusqu'au bout : chassé de l'église Saint-Paul, se réfugie à la chapelle de la Visitation (rue Saint-Antoine) qu'il doit évacuer quand le Premier Consul la donne aux protestants (qui l'ont encore), † 1803 ; il a publié un grand nombre d'ouvrages dont la lecture fait comprendre l'état d'esprit d'une partie du clergé français au début du XIX[e] siècle.

[1] *Les partis*, et plus haut : *Ce qui fait le plus de bruit ;* lisez (dans la pensée de Lamennais) : *l'Eglise.*

partir pour l'Italie, lui offrit de négocier une réconciliation à Rome : Lamennais ne répondit pas.

VIII. — Le *Correspondant* (25 novembre et 10 décembre 1904) vient de publier une correspondance inédite de Cornudet et de Montalembert, datant, dans sa majeure part, de ces funestes années qui virent se préparer et s'accomplir la défection de Lamennais. Ce Cornudet était un ami fort dévoué et clairvoyant, qui, dès 1831, un an avant l'Encyclique *Mirari vos*, met en garde Montalembert contre un enthousiasme exagéré pour les insurgés des soieries lyonnaises. Il s'inquiète des excès de son libéralisme :

Je ne puis pas du tout en venir là où tu en es en politique, lui écrit-il le 2 janvier 1832. Je comprends parfaitement le système exposé dans les Fragments catholiques, celui qui tend à affranchir entièrement l'intelligence, et à ne laisser au pouvoir en quelque sorte qu'une action matérielle sur la société, et je le partage. Mais de là à ton système à toi : *point de gouvernement quelconque*, il y a un abîme que je ne saurais franchir...

Cornudet juge fort sensément aussi (d'accord avec Pie VIII et Grégoire XVI) ce qui se cache d'égoïsme et de parti-pris dans l'opposition systématique que certains partisans du roi déchu font au gouvernement de Louis-Philippe et combien l'Eglise doit éviter de s'inféoder à ces gens-là : « Les journaux carlistes font la plus étrange opposition qu'on puisse voir *à tout ce qu'ils approuvaient, demandaient, prônaient, célébraient sous la Restauration*. Pourquoi ? Parce qu'ils reveulent les Bourbons, c'est-à-dire leur retour au pouvoir... Les députés de l'opposition et leurs journaux, que veulent-ils ? *Le pouvoir*. Et de là, tous les moyens leur sont bons. » (2 et 16 janvier, 27 février 1832).

Cornudet, malgré tout son dévouement, ne peut se retenir de souffrir, lui aussi, du caractère impressionnable, irritable, intolérant de Montalembert :

La manière méprisante dont tu parles de mes opinions politiques, lui écrit-il le 27 février 1832, me met en colère... Il faut que je te connaisse aussi bien et que je t'aime autant pour supporter cela. Mais prends garde qu'avec cette manière si pleine de fiel, tu blesseras tous tes amis et tu les éloigneras de toi...

Mon ami, je t'en supplie, tu es appelé à un rôle politique. N'apporte pas dans tes jugements pour le public l'aigreur et la légèreté que tu mets dans ceux que tu prononces sur ton ami. Je suis sans doute un bien petit esprit, bien peu capable de politique, mais enfin, j'ai une âme noble qui ne me permettrait pas d'avoir en politique des opinions ignobles.

Comme Cornudet voit clair aussi dans les équivoques dont essaie de s'envelopper Lamennais au lendemain de l'Encyclique *Mirari vos* (qui est du 15 août 1832), en cette douloureuse année 1833 où la défection n'était pas encore consommée ! et avec quel tendre dévouement il prémunit Montalembert contre le danger que lui crée son amitié pour le malheureux prêtre égaré !

Mon ami bien-aimé, lui écrit-il le 8 décembre 1833, voilà plusieurs lettres que je commence pour toi et que je ne finis pas, tant j'ai de peine à juger la conduite de M. Féli et à te donner un conseil sur celle que tu dois suivre. J'ai un si grand respect pour M. Féli, je le crois si pieux, si saint, que je n'ose pas juger ses deux lettres au Pape [1]... Ce n'est pas là la soumission d'un catholique au Souverain Pontife, au chef de sa foi. Je comprends à peine les distinctions que M. Féli fait au sujet de sa soumission au Pape, et je t'avoue même qu'en voulant examiner les questions auxquelles les distinctions de M. Féli donnent lieu, c'est-à-dire l'étendue du pouvoir du Pape, *j'y ai entrevu un tel danger pour la foi que je me suis arrêté et que je n'ai plus voulu sonder tout cela*. Mais le seul fait de lutter contre le Pape quand on est catholique, surtout quand on est prêtre, et dans un temps comme celui-ci, est à mon avis un scandale qu'il faut éviter à tout prix... C'est vraiment un très grand danger pour tout homme, eût-il toute la sainteté de M. Féli, que de commencer une lutte contre le Pape sur le moindre point. Qui sait ? Qui sait jusqu'où il peut être mené, une fois dans cette voie ?... M. Féli me disait : « Je dois soumission pleine et entière à la tradition ; si l'Encyclique est contraire à la tradition, je ne peux pas lui devoir soumission pleine et entière sans contradiction. » — Mais justement les catholiques croient que c'est le Pape qui interprète et a seul droit d'interpréter la tradition, et dire : « Je comprends mieux que le Pape la tradition, » c'est faire comme les protestants.

... Oh ! j'ai tremblé pour M. Féli dont la chute serait si terrible pour l'Eglise, et j'ai tremblé pour toi aussi, mon pauvre ami, le frère de mon cœur, que ton affection, ton respect pour M. Féli peuvent entraîner avec lui. Alors, je te l'avoue, je n'ai plus désiré ton retour. (Montalembert voyageait alors en Allemagne, travaillant à sa *Sainte Elisabeth*)... Une chose m'a consolé : c'est que, d'après ce qu'il m'a dit, tu n'es pas du même avis que lui, tu penches pour une soumission pleine et entière. Mon Dieu ! que je voudrais avoir toute l'éloquence des anges pour te persuader de suivre le mouvement de ton cœur !

... Oh ! non, ton intelligence n'est pas détruite par ce coup. Tu étais sorti trop jeune sur la place publique ; le bon Dieu a trouvé qu'il y avait eu de l'orgueil en toi à vouloir si tôt devenir un homme et parler aux hommes. Il t'en a puni, il t'a, par une leçon sévère, fait rentrer dans la vie d'études, dans la vie de religion. Que la leçon de Dieu ne te trouve pas rebelle ni découragé, car c'est une autre manière d'être rebelle. Dieu ne veut pas qu'on plie sous les coups qu'il frappe, mais *qu'on aille ferme et droit là où il nous commande d'aller*.

La réponse de Montalembert (de Munich, 22 décembre 1833) est un douloureux cri d'étonnement sur la « dureté » qu'il vient de découvrir en Lamennais : « Je ne puis encore le croire aussi dur, moi qui aimais et admirais son cœur, encore mille fois plus que son génie. » Et il poursuit, navré :

[1] Où Lamennais déclare rester, dans l'ordre temporel, tout à fait indépendant de la puissance spirituelle. — Outre les deux lettres officielles auxquelles il est fait allusion par Cornudet, voir la même fâcheuse distinction précisée en termes étranges et absolument révolutionnaires dans quantité de lettres privées qui furent écrites par Lamennais en cette année 1833 et qui ont été publiées par la *Revue de Paris* en 1898. (Nous en avons donné les phrases les plus significatives, *Ami*, 1899, p. 311-312).

En vérité, je ne sais ce que Dieu veut de moi, mais quand je passe en revue l'incroyable série de maux, d'échecs, de désappointements, de ruines qu'il a lancés contre moi, ma pensée s'y perd. Il me retire un à un tous les piliers sur lesquels reposait ma vie publique et privée, intellectuelle et morale...

... Mon bon ami, mon plus ancien et plus dévoué ami, au nom du ciel, ne va pas me lâcher aussi ! Je n'ai aucune raison de te faire cette exhortation, car jamais tes lettres n'ont respiré plus de tendresse et de dévouement; mais, depuis quelque temps, je suis tellement frappé là où je m'y attendais le moins, je vois se briser en mille morceaux les choses sur lesquelles je comptais le plus, que vraiment ma tête se perd et ma pensée s'en va, errante, dans tous les abîmes d'un doute ou d'une défiance universelle...

Montalembert se décourageait facilement, et, dans ses découragements, a toujours aimé à se plaindre et qu'on le plaignît. Il revient à chaque instant, au cours de cette année 1834, sur son « existence manquée, complètement manquée, » sur son « impuissance totale, morale et intellectuelle » : « On ne se résigne pas plus à cela qu'on ne se résigne à avoir les reins cassés : ce sont des choses qu'on se borne à subir en attendant la délivrance de la mort. » On l'avait élevé pour la vie publique, et il se voit compromis « aux yeux de tous les partis existants. » Il y aurait un remède à cela : la sainteté; mais il ne s'y sent pas de vocation. Il donnerait tout au monde pour « devenir prêtre ou moine; » mais il ne s'y sent pas appelé. Ne pouvant être prêtre, il aimerait mieux « être mauvais sujet, ou manœuvre, ou quoi que ce soit enfin, plutôt que l'être sans nom, sans vie et sans avenir, » qu'il croit qu'il est. Il parle de sa foi qui va s'éteignant...

Rien n'est touchant comme le dévouement de Cornudet, comme ses cris d'angoisse devant le péril où il voit la foi de son ami : « Dieu t'a ôté toutes les consolations de la vie, tous les biens de la vie, mais il t'a laissé la foi qui les vaut tous. Si tu perds celui-là, c'est alors que ta vie sera malheureuse. » (8 déc. 1833). — « Oh ! ta foi, ta piété avant tout ! Si tu perds cela aussi, c'est alors qu'il ne te restera rien. » (13 janvier 1834). — « Ne crois pas qu'on apprécie mieux la religion quand on a été incrédule. Le bon Dieu veut bien payer *autant* ceux qui sont venus les derniers travailler à sa vigne, mais il n'a pas dit qu'il les paierait *plus*. » (25 février 1834). — Les lettres de Cornudet sont moins éloquentes, moins oratoires si l'on veut que celles de Montalembert, mais comme elles sont bien plus vraiment lettres, et surtout lettres d'ami ! Et Cornudet y avait un certain mérite, car Montalembert n'est pas sans être repris assez souvent par ses accès d'aigreur ou d'ironie amère. (Voir lettre, par exemple, du 10 mars 1834) [1]. Puis, tout est bien qui finit bien. Dieu mit sur le chemin obscur de Montalembert la noble femme qui devait faire la lumière et la paix en son âme (et qui vient de s'éteindre en Belgique, novembre 1904); et ce fut la réponse providentielle de sainte Elisabeth à celui qui venait d'écrire si bien d'elle, car Marie de Mérode était de la descendance de sainte Elisabeth. (C'est après son mariage seulement que Montalembert fit à Mérode cette découverte, qui le combla de bonheur : cf. lettre de Cornudet, du 25 septembre 1836).

Le mariage de Montalembert, en le rattachant à Dieu, ne devait que l'attacher mieux encore à Cornudet. C'est lui-même qui l'écrit à son ami (août 1836) : « Il faut que tu sois le premier et le dernier, l'A et l'Ω dans mon cœur, c'est-à-dire que tu veilles toujours sur eux, que tu sois toujours avec moi comme tu l'as été autrefois et avant tout autre. Certes, et tu as bien raison de le dire, mon mariage ne changera rien à nos relations : *au contraire*. Je le dis en conscience, elle ne peuvent qu'en devenir plus douces et plus tendres, car avant d'être aimé comme je le suis, mon cœur se resserrait et s'endurcissait chaque jour davantage ! [1]»

[1] « Quant à la partie morale de tes épîtres, écrit Montalembert (de Munich, 10 mars 1834), au milieu d'excellentes choses dont je tâche de faire mon profit et où je ne manque jamais de voir surtout ton amitié, je trouve que tes argumentations pèchent toujours par la base, en ce que tu ne tiens jamais compte de la nature humaine, ni surtout de la mienne. Tu me parles toujours comme si j'étais un saint ou comme si j'étais destiné à l'être; or, tu dois me connaître assez depuis dix-huit ans pour savoir qu'il n'est rien de moins probable... »

Cornudet avait fait allusion à la jeunesse de Montalembert : celui-ci réplique : — « Rien de plus injuste et de moins fondé que ce que tu me dis sur le tort que j'ai eu de commencer si jeune à défendre ce que je croyais juste et vrai... J'ai rempli mon devoir de soldat avec toute l'énergie dont j'étais capable, sous un chef dont la généreuse insurrection avait d'abord causé la surprise et l'admiration de tout le monde. *Ce n'est pas ma faute ni la sienne si l'opposition qui n'osait pas se montrer au commencement a fini par entraîner Rome et toute l'Eglise.* Quant à mon âge, il n'y était pour rien ; il n'y avait pas besoin de savoir la théologie ou la philosophie pour faire ce que j'avais à faire ; il ne fallait que de l'énergie, du désintéressement et de la foi, choses qu'on a plus ordinairement à vingt ans qu'à quarante. »

[1] Cornudet ne se maria qu'en 1839, avec Mlle Chapotin de St-Laurent. — Je trouve, dans sa lettre à Montalembert du 16 août 1836, un curieux détail de l'ancienne préface du Missel parisien qui, paraît-il, célébrait dans le mariage un « reste du bonheur du paradis terrestre » :

« J'ai lu avec toute l'ardeur que j'ai pu y mettre cette belle préface de la messe du mariage qui contient si complètement toutes les prières qu'on peut faire à Dieu pour deux êtres qui s'unissent par le mariage, ce doux reste, comme il est dit dans cette préface, du bonheur du paradis terrestre, que seul le péché originel et le déluge n'ont point enlevé aux hommes. »

Une autre lettre de Cornudet (6 nov. 1835) nous parle avec édification de la conversion de Saint-Marc Girardin :

« Je vais te dire quelque chose qui te fera plaisir, j'en suis sûr. Dimanche à la grand'messe à Saint-Sulpice, je me suis trouvé presque à côté de Saint-Marc Girardin, qui était là, agenouillé avec dévotion, un livre de prières à la main, et paraissant prier Dieu avec ardeur. Je ne puis te dire combien j'ai été heureux de voir un homme dont les écrits annonçaient quelque sympathie pour la religion, mais au point de vue poétique uniquement, assistant pieusement et comme un chrétien sincère à la grand'messe. Tu sais le malheur qui lui est arrivé, la mort tragique de sa femme. Dieu s'est servi sans doute du malheur pour l'amener à lui. En le voyant ainsi j'ai prié de tout mon cœur pour lui... »

IX. — M. le comte Charles de Mouy publie (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre et 1er nov.) des *Souvenirs diplomatiques* sur le Congrès de Berlin dont il fut secrétaire.

On sait que le Congrès de Berlin se réunit en juin 1878 pour régler définitivement, c'est-à-dire pour remanier totalement les conditions de la paix imposée par la Russie à la Turquie au mois de mars précédent (traité de San-Stefano).

Ce n'est point de principes qu'il pouvait être question à Berlin, pas plus qu'en aucun des Congrès organisés par la diplomatie moderne. Des appétits seuls étaient en cause. C'était une question de curée.

Ce qu'il y a de piquant, c'est d'entendre un diplomate de carrière comme M. de Mouy constater la chose et mettre en relief principalement l'obscurité et les incertitudes où ne pouvait manquer de se débattre une diplomatie dépourvue de principes et de convictions, oscillant entre l'absolutisme des chancelleries et les théories modernes de nationalités, de races et de religions, sans oser suivre franchement aucun de ces systèmes, et dans le doute, appliquant tantôt l'un et tantôt l'autre, avec une absence visible de principes directifs :

Son incertitude, dit M. de Mouy, et son scepticisme lui interdisaient toute vaste tentative, et elle avait trop de sagesse et d'expérience pour se risquer sans boussole, c'est-à-dire sans législation précise, au milieu de questions orageuses. Elle n'avait qu'à se renfermer dans l'étude du conflit oriental, déjà si considérable par lui-même, *en laissant à l'avenir le soin de tirer de son œuvre mesurée et provisoire les conséquences* qu'elle-même se sentait impuissante à dégager... C'est ainsi que ce Congrès qui devait, quand même, devenir plus tard le centre de la politique générale, s'ouvrit sur un plan spécial et qui l'isolait de l'avenir.

Et l'on voit tour à tour, à travers les pages de M. de Mouy, l'Angleterre agiter le dogme de l'intégrité de l'empire ottoman, tandis que la Russie appuie sur l'impossibilité de tolérer l'intolérable situation des chrétiens sous la domination turque. La Serbie et le Monténégro pour leur vaillance méritent des agrandissements : on les leur fera donc, mais aussi restreints que possible; et puis surtout, entre les deux et pour prévenir à jamais une concentration des forces slaves dans les Balkans, entre les deux, Bismarck, par un coup de génie, enfoncera comme un coin cette Bosnie-Herzégovine qu'il offrira à l'Autriche et que l'Autriche accepte bonnement, sans flairer que Bismarck entend par là la détourner de la politique allemande et faire d'elle définitivement une puissance orientale, somnolente comme l'Orient, ce qu'elle n'est d'ailleurs que trop portée à être. On concèdera une principauté de Bulgarie, puisque déjà la Russie l'a créée et mise debout, mais on l'amputera ridiculement de la Roumélie (qui toutefois lui reviendra en 1885) et de la Macédoine, qui ne lui est pas revenue et qui désormais sera le problème insoluble en Orient, la pomme de discorde éternellement verte : en 1878, un seul compétiteur prétendait à la Macédoine (la Bulgarie) ; aujourd'hui trois ont surgi (Bulgarie, Serbie, Grèce), sans compter l'Autriche, qui vise Salonique, et sans parler du détenteur actuel, le Sultan.

Bismarck était enchanté de faire son métier d' « honnête courtier », comme il s'était qualifié lui-même dans une séance célèbre du Reichstag. Mais, s'il eût été Gortschakoff, ce n'est pas lui qui se fût laissé persuader de permettre la réunion d'un pareil Congrès, pas plus qu'il ne l'avait permis en 1871. Il le dit un jour à Mouy, et c'est un de ces mots révélateurs comme il en lançait souvent au fil de la conversation :

Les Russes auraient dû choisir, dit-il : ou bien aller au bout de leur idée et entrer à Constantinople, — car ils l'ont pu pendant huit jours, — ou bien alors ne pas tant exiger de la Porte et ne pas provoquer ainsi l'intervention de l'Europe. Il n'y a qu'un moment dans les choses : il faut le saisir.

Mouy tomba sous le charme de Bismarck, qui d'ailleurs à cette date tenait à nous être agréable. Il paraît qu'il présidait à merveille. Chancelier de fer, oui ; mais nul ne savait comme lui s'envelopper des formes les plus souples, les plus insinuantes, s'adapter aux circonstances, y adapter l'expression même de son visage, trouver des ressources, sans effort et sans pose, pour toutes les situations et pour tous les instants. Il savait ce qu'il voulait; peut-être était-il seul à le savoir, dans le désarroi d'appétits où il voyait ses rivaux se débattre; et c'est pour cela sans doute qu'il était si parfaitement maître de lui-même, conduisant les délibérations en vrai modérateur, les développant ou les resserrant avec autant d'art que de sévérité, se donnant toujours l'air d'interpréter seulement et de résumer la volonté collective, surtout n'accordant pas de répit. Il entendait qu'on fît vite. La rapidité, pour lui, ce fut toujours la condition du succès. Quand on lui demandait quelques intervalles de repos :

Croyez-moi, me disait-il (à Mouy chargé de la direction des protocoles), croyez-moi, me disait-il du haut de sa taille de géant, le travail n'a jamais tué personne. — Il lançait ce mot gaiement, avec la conviction de sa vigueur physique et morale, en homme qui ne voit que son but ; et, de fait, grâce à ce labeur ininterrompu et si bien dirigé, en trente jours la besogne fut achevée.

Mouy a recueilli de ses lèvres nombre de mots typiques :

Quand on me demande quelque chose, me disait-il un jour, je regarde d'abord ce que l'on m'offre ; — et il accentuait sa pensée, en étendant ses mains à égale hauteur, comme les plateaux de la balance.

Quelques jours avant l'ouverture du Congrès, il pria Mouy à sa table de famille :

Le foyer de cet homme, qui a si violemment agité le monde, me parut extrêmement calme et simple. La

princesse et sa fille l'entouraient des soins les plus affectueux; le respect de ses fils n'avait rien de timide : son ascendant sur les siens semblait s'exercer avec beaucoup de douceur. Il ne fit qu'une seule allusion à son autorité de chef de famille : — « Quant à moi, dit-il en riant, à propos d'un mot échappé à l'un de ses enfants sur les belles-mères, j'ai toujours très bien vécu avec la mienne, — pas la première année, il est vrai; mais depuis lors, *elle a compris, et la paix a été complète.* »

X. — Bismarck fut réaliste en politique. Il n'est de politique que des réalités, comme nous le rappelait aimablement l'autre jour un correspondant du centre de l'Afrique. Seulement, les réalistes ne doivent pas oublier que les réalités sont créées de Dieu pour répondre à des « idées » éternelles. Et les « idéalistes » de leur côté ont à prendre garde que les principes nous sont donnés d'en haut pour être appliqués à des choses réelles, existantes, et non à des êtres d'imagination et d'utopie. L'Eglise, elle aussi, est réaliste; elle tient toujours les principes en mains, ce qui est autre chose que de les hisser au sommet d'un fanion quelconque pour les y laisser flotter éternellement, et elle les applique aux individus existants que la Providence lui confie. L'idéal, dans le gouvernement de toutes choses humaines, serait assurément d'embrasser toujours d'une même vue et les principes et les individus sur lesquels ces principes doivent être réalisés. C'est ce que savent peu faire les Parlements quand ils sont livrés à eux-mêmes ou veulent se conduire par eux-mêmes. Bismarck n'avait point assez de mépris pour la politique de Parlement, pour le style de Parlement. Les Parlements agitent, eux aussi, des « idées, » suivant le type des grands ancêtres de 1789; mais nulle part peut-être, à travers toute l'histoire des littératures, nulle part plus crûment que dans le parlementarisme issu de 1789 n'est apparu le divorce entre les « idées » et les réalités, le vide de la phraséologie officielle, la « piperie des mots, » ce que l'on a appelé « le grand mensonge de la parole publique. »

C'est là le pire vice du régime indéfinissable qui est le nôtre, dit l'auteur anonyme (mais aisément reconnaissable) du formidable réquisitoire publié contre « le ministère perpétuel. » *(Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1904).

Ce régime est en effet construit tout entier « en porte-à-faux sur le mensonge » : entendez ce mot sans injure, si vous voulez, et traduisez par le désaccord intime, le manque absolu de correspondance entre le smybole signifiant et la réalité signifiée. Quand on lit une harangue officielle, on se demande si l'on rêve et si, véritablement, présidents, ministres, sénateurs et députés peuvent voir les choses comme ils les peignent, ne parlant que de liberté, d'égalité, de fraternité, de bonté, de solidarité, tous enrubannés à l'égal de leurs ancêtres de la Terreur, qui, eux aussi, avaient fait leurs débuts dans les « bergeries » à la mode du temps. Au fait, pourquoi se gêner? Il est clair que l'on peut tout dire, si rien ne veut plus rien dire. On parle de « Parlement » : qu'est-ce que le « Parlement, » aujourd'hui, sinon deux Chambres d'enregistrement qui reçoivent des ordres du jour tout faits du Convent, du Congrès radical, ou de quelque fédération socialiste? Qu'est-ce que le « gouvernement, » sinon une délégation permanente des Gauches, des hommes masqués, des anonymes qui, abrités derrière une façade de président inoffensif, préparent, amènent et assènent leurs coups? Qu'est-ce que le « peuple, » autre chose que leur parti, leur groupe? Il y a plus de vingt ans que le protestant Scherer écrivait que « le peuple est le grand calembour de l'histoire. »

Et il est trop évident, en effet, que nous vivons sur des calembours, sur des équivoques si vous voulez. Et rien n'est plus fâcheux, dans la vie pratique, que l'équivoque du langage. Une langue claire, une langue bien faite, un bon langagé préserve de bien des erreurs de conduite, par là-même qu'elle est claire et qu'elle éclaire. Nous voici ramenés à la pensée de Boileau : que les questions de grammaire, comme les questions de goût, sont, en dernière analyse, des questions de morale. La langue est à l'image des hommes qui la parlent. L'homme se reflète tout entier en tout ce qui est de lui. Les graphologues cherchent le signalement d'une âme humaine dans les traits de l'écriture, d'autres dans l'expression du visage, d'autres dans l'attitude générale et la démarche, d'autres dans les lignes de la main. En principe ils ont tous raison. Mais la langue est chose beaucoup plus humaine encore, et plus révélatrice d'humanité que la physionomie, ou que les lignes de la main, ou que les traits de l'écriture. Veiller à la pureté, à la netteté de la langue, ce n'est pas sauver l'humanité; c'est y aider pourtant, puisque c'est fermer des sources d'aveuglement et favoriser la clarté de l'esprit et que la clarté de l'esprit est une condition de la rectitude de la volonté.

Nous vivons sur des calembours. Jusqu'où va le calembour et la piperie des mots dans les réclames commerciales et même dans les premiers-Paris de certains journaux, on le sait ou on croit le savoir. Mais oyez un peu le trait suivant, que nous conte un des maîtres du journalisme boulevardier et du roman naturaliste, M. Paul Adam (dans son dernier roman, *Le Serpent noir*, publié dans *Revue de Paris*, de septembre à décembre 1904).

Il s'agit d'un excellent docteur en train d'inventer un sérum qui doit sauver je ne sais plus quelle moitié de l'humanité. Seulement, pour cela il compte sur le mérite intrinsèque de sa découverte et ne veut rien devoir à une réclame que l'on sent qu'il contemne vigoureusement. Le naïf! et comme son ami souffle sur ses illusions!

Qu'un médicament soit bon ou mauvais, lui représentai-je, cela n'a qu'une importance relative. Avant tout, il est nécessaire que la fabrication ne coûte rien ou à peu près, si l'on entend gagner : les pharmaciens exigent des remises énormes. Toi, je te vois venir. Tu es un orgueilleux. Tu leur vendras un liquide composé

avec des éléments de choix. Et tu ne joindras pas les deux bouts... D'ailleurs *rien à faire sans publicité.* Or, une chronique de réclame scientifique, dans un grand journal de Paris, se paie cinq ou six mille en première page, la seule dont le texte convainque le public; trois mille en seconde, dont les articles ne valent que pour réveiller les souvenirs d'une clientèle préalablement avertie. Et il convient de louer à ce prix les colonnes de six ou huit gazettes lues par le public riche et soucieux de ses maladies.

— Il n'en faut pas tant! s'écria-t-il. Les résultats de mon expérience seront prodigieux dès que j'aurai pu fabriquer mon sérum en quantité convenable.

— Le monde ne s'occupera guère de tes résultats, mon petit, s'il les ignore. Et, sans publicité, il les ignorera. Tu inventerais l'eau de Jouvence, eh bien! sans publicité, ça ne rajeunirait pas dix vieilles drôlesses.

— Pardon, pardon : l'Académie de médecine discutera mes notices. J'en rédigerai trois. Et les procès-verbaux seront communiqués aux publicistes.

— Les journaux les inséreront si tu paies. Si tu ne débourses pas... bonsoir!

— Quand ils apprendront qu'il s'agit de sauver des existences par milliers...

— Des milliers de vies, qu'est-ce que ça fait aux administrateurs des quotidiens?... Penses-tu qu'ils vont gâcher leur affaire en recommandant un produit gratis! Des milliers de vies!... Ah là là! ce qu'ils s'en moquent!

— Pourtant, ce ne sont pas des cannibales!

— Ce sont des calculateurs! Ils possèdent un prospectus. Ils en louent les colonnes au plus offrant. Ils ne veulent pas avilir leur marchandise en la donnant pour rien... Des milliers de vies? Bah!... S'ils sont très philanthropes, peut-être toléreront-ils que l'on publie, là-dessus, dix lignes en troisième page, entre une convocation de réservistes et les rabais concédés par le chemin de fer P.-L.-M.... Personne ne lira ça... Vois-tu, mon vieux, pour lancer ton sérum, ça coûtera cent mille francs net.

XI. — Il y a de l'imprécision, et peut-être quelque « piperie de mots » dans le récent article de M. Ermoni, *La Théologie scientifique et la critique positive des documents. (Quinzaine* du 16 octobre 1904). M. Ermoni a tout un air de partir en guerre contre les théologiens. Oh! si gentiment! et ses armes sont si inoffensives (peut-être parce que imprécises)! Ce doit être ce qu'on appelle « la guerre en dentelles. »

Il trouve les théologiens « gens ordinairement intransigeants, d'autant plus intransigeants que le doute n'a jamais effleuré leur âme de cristal, qu'ils se croient, de bonne foi sans doute, solidement assis sur la vérité, comme le colosse de Rhodes, et que leur esprit est dominé peut-être par un peu de fanatisme ou, si le mot est trop fort, par un zèle intempestif pour le dépôt dont ils ont la garde... » — Que de mots à préciser! Est-ce que l'on n'est pas toujours l'intransigeant de quelqu'un? le fanatique ou l' « intempestif » de quelqu'un? Voire même l' « âme de cristal » (le naïf, si vous voulez) de quelqu'un?

Et M. Ermoni, pris d'un zèle que nous qualifierions autrement qu' « intempestif, » rappelle les théologiens aux vertus de leur état. Il les invite à être « un peu plus modestes, » à ne pas « exiger qu'on prenne tout ce qu'ils disent pour parole d'Evangile. » — Allons! voilà bien des mots! On se demande seulement à qui M. Ermoni en a et qui sont ces pauvres que M. Ermoni (joignant le précepte à l'exemple) rappelle à la modestie. — « Le passé *avec ses terribles souvenirs* leur rappellerait des fautes et des errements; encore moins pourraient-ils aspirer à l'infaillibilité doctrinale, » etc., etc. Qui sont-ils donc?

A ceux qui ont contesté l'authenticité de I Jo., v, 7 *(Tres sunt qui testimonium dant in cœlo...)*, « certains théologiens se permirent » de répondre : « Ce texte est nécessaire pour prouver la Trinité; donc il est authentique. » — « Certains » : qui, encore une fois?

« Quelques théologiens » ont écrit, à propos du pape Honorius : « Honorius n'est pas tombé; cela n'est ni possible ni convenable, autrement c'en serait fait de l'infaillibilité pontificale. » — « Quelques » : qui? M. Ermoni déclare avoir lu « cette réponse typique » : où?

« Les théologiens de la routine... s'imaginent facilement que l'abandon de ces textes entraînerait la chute ou le discrédit du Dogme lui-même. » — Qui : ces théologiens de la routine? M. Ermoni, qui a enseigné, fait peu d'honneur à ses élèves s'il en suppose un seul d'entre eux capable de « s'imaginer » cela. Mais lui-même, à qui « s'imagine » -t-il apprendre que « les vérités dogmatiques ne sont pas indissolublement liées aux textes écrits, » que « les meilleures intentions sont insuffisantes à établir une thèse historiquement fausse, » que « le Concile de Trente n'eut jamais l'idée de définir l'authenticité *littéraire* de la Vulgate,... se proposa uniquement d'en définir l'authenticité *officielle* »? Qui sont donc les théologiens qui oublient ces vérités de La Palice? et M. Ermoni, qui s'imagine avoir écrit pour dire quelque chose, serait-il donc de ces « esprits qui croient que le monde a commencé avec eux? » Encore une catégorie d' « esprits » qu'il morigène sans en désigner aucun! Les vieux scolastiques prenaient la peine de citer leurs adversaires, et de les citer exactement : la « critique » de M. Ermoni a changé tout cela. Pour un théologien qu'il nomme (Newman), il orthographie à faux, et écrit perpétuellement *Newmann* au lieu de Newman (p. 480, 481, 482).

Heureux théologiens, d'être tombés en mains si légères! [1]

[1] M. Ermoni cite, et il critique justement l'impertinence de Renan : « Tout entière construction du XIIIe siècle, la Théologie ressemble à une cathédrale gothique; elle en a la grandeur, les vides immenses et le peu de solidité. »

Mais M. Ermoni ajoute : « Chose bizarre, cette comparaison de la cathédrale gothique a été appliquée par Mgr Freppel à la *Somme* de saint Thomas dans son Panégyrique du saint Docteur. » — Ce n'est pas Mgr Freppel que nous sommes tentés de trouver « bizarre » en ceci; et nous invitons nos lecteurs à relire cet admirable *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin* (au t. III des *Œuvres oratoires)* : ils y verront comment le moyen âge concevait l'art et comment la cathédrale réalisait, elle aussi, la synthèse de la pensée chrétienne. Au reste, tout le chef-d'œuvre de M. Emile Male, l'*Art*

XII. — Consolation à l'adresse de ceux qui sont accusés de n'avoir pas l'esprit critique : « La critique ne peut être le fait de la multitude, ni des salons, ni des lettrés. Il y faut une discipline de l'imagination *dont peu d'hommes sont capables.* » C'est M. l'abbé Paul Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui nous l'apprend. *(Revue critique,* 24 octob. 1904). Heureux est-il d'être de ce petit nombre d'élus ! Nous n'en sommes pas, puisque nous ne comprenons pas ce qu'il ajoute (à propos de la thèse de M. Villien sur Eusèbe Renaudot) :

M. Villien fait une part inattendue à l'argument d'autorité. De ce que, dans la question des rites chinois et dans celle des ordinations anglicanes, Rome a jugé dans le même sens que Renaudot, cela ne constitue pour le *savant* (c'est M. Lejay qui souligne) pas même le commencement d'un mérite.

Evidemment nombre de questions doctrinales appellent des recherches préliminaires qui peuvent être du domaine strict de la critique, et non de l'autorité. Mais quand il s'agit de la décision doctrinale elle-même qui affirme la non-licéité d'une pratique ou la non-validité d'un rite sacramentel, nous ne comprenons plus M. Lejay. — M. Lejay dit encore :

Dans la question de la validité des ordinations anglicanes, Bossuet et Renaudot sont du parti le plus sévère, celui qui condamne. Une décision récente de Rome a pu trancher la question pour la pratique et la doctrine officielle des catholiques. Mais l'un des arguments historiques de Renaudot n'est plus soutenable : Barlow, consécrateur de Parker, et, par suite, source de toute la hiérarchie de l'Eglise établie, était bien réellement évêque.

Peu nous importe la valeur des arguments historiques. Ce n'est point sur des arguments historiques que se fonde la décision de Léon XIII. Et derechef, nous nous demandons ce qu'entend M. Lejay par la « doctrine *officielle* des catholiques. » Cela signifie-t-il que, dans cette question, à côté de la doctrine *officielle* des catholiques, il y en ait une autre, non officielle, ésotérique, à l'usage des seuls critiques ? C'est le système de la cloison-étanche entre la conviction personnelle et scientifique et la soumission « officielle » et disciplinaire à une décision de l'autorité.

XIII. — M. Paul Stapfer publie *(Revue de Paris,* 1^er^ et 15 sept., 1^er^ et 15 octob.) sur *Victor Hugo à Guernesey* des « Souvenirs personnels » qui mettent surtout en relief l'immense orgueil du poète et son mépris transcendant pour tout ce qui n'était pas lui-même.

Ainsi, au XIX^e^ siècle, Hugo ne reconnaît qu'un seul classique : lui-même.

— Il n'y a qu'un classique dans ce siècle, un seul, entendez-vous bien ? C'est moi. Je suis l'homme de nos jours qui sait le mieux le français. Après moi, viennent Sainte-Beuve et Mérimée.

Encore se hâtait-il d'ajouter que Mérimée est « un écrivain de courte haleine, un *phtisique,* un de ceux pour lesquels l'adjectif « sobre » a été fait. Bel éloge à faire d'un auteur, vraiment ! Sobriété veut dire mauvais estomac. »

Il ne supportait pas qu'on proclamât Musset grand poète, Musset dont la postérité retiendra probablement plus de choses que de Victor Hugo :

Musset est un poète charmant, léger, délicat, de la famille d'Horace et de ce bon La Fontaine, que M. Taine prétend offrir à notre admiration comme le plus grand poète de la France ! Grand ? non pas. Ils ne le sont ni l'un ni l'autre. Réservons aux géants ce qualificatif. Si Musset a atteint la grandeur, c'est exceptionnellement, comme Béranger a atteint la poésie, par un coup d'aile qui ne s'est pas soutenu. Il a beaucoup imité Byron, et je trouve juste autant que jolie la définition qu'on a donnée de son talent en l'appelant *miss Byron...* Il est très inférieur à Lamartine, chez qui la grandeur n'est pas exceptionnelle, et qui plane dans les hautes régions comme dans son élément... [1]

Et quelle hécatombe ensuite des écrivains qui passaient alors pour la gloire du siècle, et de toute l'Académie française !

Thiers est un portier écrivain qui a trouvé des portiers lecteurs... Villemain a plus de talent [2]... Trente-cinq membres de l'Académie française ignorent le français, et, dans ce nombre, notre ami M. Guizot, écrivain terne, écrivain gris, écrivain protestant, mais grand orateur, le plus puissant orateur politique du siècle... Cousin est un infâme gueux, et il n'a même pas, quoi qu'on en dise, un réel talent d'écrivain... Nisard a changé de peau plusieurs fois. Je l'ai connu romantique, et c'est moi qui le fis entrer aux *Débats,* d'où Armand Carrel, un homme sans aucune espèce de talent, l'attira au *National...* Vitet aussi était de ceux dont parle l'Evangile : il avait vu la lumière, il l'a abandonnée... Chateaubriand est plein de choses magnifiques. Il a déployé dans les *Mémoires d'Outre-tombe* un immense talent ; mais c'était la personnification de l'égoïsme, un homme sans amour de l'humanité, une nature odieuse.

Un seul donc restait debout, en pleine gloire : lui.

« — On m'accuse d'être orgueilleux, disait-il. C'est vrai, mon orgueil fait ma force. »

La prose du XVIII^e^ siècle, « faible, commune et vulgaire, » exception faite pour Voltaire, Diderot

religieux du XIII^e^ siècle en France, est le développement et la démonstration, aussi rigoureusement scientifique que poétique, de ces vues.

La *Revue du Clergé français* elle-même (1^er^ nov.), dont M. Ermoni fut l'un des collaborateurs les plus abondants, signalant l'article de la *Quinzaine,* ne put s'empêcher de remarquer : « A quoi bon ces invectives un peu banales contre les théologiens, certains théologiens ? »

[1] Il faut noter peut-être la date de cet entretien, qui est du 21 février 1868 : Lamartine alors vieillissait dans un oubli absolu, et sa gloire ne menaçait V. Hugo d'aucune concurrence, tandis que pour Musset c'était autre chose.

[2] Noter, ici encore, qu'à cette date Villemain était complètement démodé et ne pouvait, lui non plus, porter ombrage à Hugo.

et Beaumarchais, mais non point pour Montesquieu.

Du XVIIe siècle ne trouvait grâce devant lui que le *style courant*, c'est-à-dire la langue écrite sans apprêt et sans prétention par les hommes et les femmes qui ne faisaient pas métier d'écrivain : le style épistolaire de Racine, par exemple, mais de sa langue poétique, rien : les incorrections, disait-il, ne s'y peuvent compter [1]. (Paul Mesnard, au t. VIII du *Racine* des *Grands écrivains de la France*, a fait à Victor Hugo l'honneur immérité, mais utile tout de même, de réfuter ses principales critiques).

De l'ensemble de l'histoire littéraire universelle, trois noms se détachent, auxquels il ne touchera pas : Shakspeare, Homère et la Bible. — Non qu'il ne trouve des taches en Shakspeare : mais, semblable aux enfants de Noé, il aime mieux tirer le voile :

— « Je suis un fanatique. Je ne suis pas de ceux qui disent : *Quandoque bonus dormitat Homerus*... J'admire tout dans Homère, dans Shakspeare et dans la Bible. »

Et un autre jour : — « Il n'y a pas une image fausse dans Homère. Il n'y a pas une image fausse dans la Bible. » — Et comme son interlocuteur lui objectait les comparaisons célèbres du *Cantique :* « Tes dents sont comme un troupeau de brebis tondues qui remontent du lavoir et qui vont toutes deux à deux... Ton cou est comme la tour de David bâtie à créneaux, à laquelle pendent mille boucliers... etc. » :

« Je ne vous dis pas, interrompit V. Hugo, que ces images soient proportionnées ; elles sont hyperboliques, orientales ; elles ne sont point fausses. C'est ainsi que, dans l'*Iliade*, toute l'armée des Grecs est couverte par l'ombre du casque de Pallas... »

XIV. — Victor Hugo se flattait volontiers d'avoir découvert et révélé Shakspeare aux Français dans son *William Shakspeare*, de l'avoir révélé même aux Anglais. C'est que son Shakspeare est en effet quelque chose de nouveau, tout autre chose que le Shakspeare de la réalité. C'est dans son *William Shakspeare* qu'il expose tout au long sa théorie du génie considéré comme une force instinctive, aveugle, inconsciente, qui va nécessairement à des fins qu'elle ignore par des moyens qu'elle n'a pas combinés, comme la Nature dont c'est le propre du génie de se rapprocher aussi près que possible, comme la Nature dont il faut tout prendre et tout admirer, les défauts avec les qualités, la vallée avec les montagnes. — Tout le contraire des génies « réfléchis » (qui ne sont pas proprement des génies, dans cette théorie), des « réguliers de l'art », qui savent ce qu'ils font et travaillent d'après une poétique dont ils pourraient énoncer les principes : tels nos classiques du XVIIe siècle. (Voir *Ami* 1904, p. 803-804).

Et pas plus que dans son activité artistique, le génie ne saurait être un homme réglé dans sa vie privée, un homme d'ordre et de pratique entente de la vie, un « bourgeois. » Et c'est pourquoi on nous a fabriqué un Shakspeare à souhait, pauvre grand homme errant et souffrant, méconnu, honni, trahi, vivant réellement toutes ses créations et ses drames, composant de ses douleurs et de ses erreurs la substance même de son tragique génie. Bon pour des poètes français de mener une existence de rentiers et de courtisans ! et c'est ce qui les empêche d'être complètement des poètes...

Le fâcheux est que les derniers travaux de la recherche historique nous ont montré un Shakspeare qui vécut en bourgeois de Stratford-sur-Avon tout comme Corneille en bourgeois de Rouen ; qui fut marguillier de sa paroisse comme Corneille de la sienne ; maire aussi de Stratford sur ses vieux jours ; bourgeois jovial au surplus et menant à Londres, dans son monde de comédiens, une vie qui n'avait rien de sévère et ne se piquait pas de fidélité conjugale ; mais attentif à revenir périodiquement dans sa ville natale voir les siens, veiller aux affaires de son père qui s'était ruiné au commerce de la ganterie ; très considéré à Stratford où il se retire après fortune faite, âgé seulement de quarante-six ans, vers 1610, et marie bourgeoisement ses filles, l'une à un médecin, l'autre à un marchand de vin.

Au surplus, rien de plus ridicule que le lieu commun qui consiste à déplorer que notre XVIIe siècle ait ignoré Shakspeare et que Corneille se soit tant débattu contre la tyrannie des règles sans se douter qu'un exemple tout proche venait de prouver l'inanité de ces règles. Comment nous fussions-nous avisés du génie de Shakspeare quand on voit que ses compatriotes furent à peine plus clairvoyants ? Les contemporains avaient tout juste placé Shakspeare au rang de ses rivaux, et le XVIIe siècle a pu s'écouler sans que l'Angleterre se doutât qu'elle avait produit son plus grand poète : Addison, en 1694, omet son nom dans son *Tableau des meilleurs poètes anglais*. — C'est au XVIIIe siècle que se révèle à l'Angleterre la gloire de Shakspeare ; et c'est tout aussitôt par la France que cette gloire commence à envahir l'Europe (et non point par l'Allemagne, qui n'entrera en scène qu'en 1758, avec Lessing). C'est Voltaire qui le rapporte triomphalement d'Angleterre, quitte à le débiner plus tard et à le traiter de sauvage ivre, de faquin, de monstre, de fumier, quand il flairera en lui un rival dangereux pour les propres tragédies de M. de Voltaire. — Et c'est Voltaire aussi qui a commencé à nous fabriquer un Shakspeare factice, barbare sublime, fou de

[1] Théophile Gautier ne trouvait dans tout Racine qu'un vers à admirer :

La fille de Minos et de Pasiphaé,

et jugeait que Racine « écrivait en vers comme un porc. »

Ce qu'il admirait dans ce vers privilégié, c'est l'heureuse harmonie, purement matérielle, ménagée par la rencontre habile des sons, *a*, *i*, *e*.

génie, le Shakspeare dont s'empareront plus tard les romantiques.

Shakspeare ne fut ni plus ni moins grossier que ses contemporains, ni plus ni moins que ne l'étaient chez nous à la même date les pièces d'Alexandre Hardy. Il écrivait pour le public, pour la recette, et il fit au goût du public, qui est toujours un goût de foule, témoin les mélodrames de tous pays et de toutes langues. Seulement il y unit le génie. Il eût pu tourner le dos au goût du public, tenter d'autres voies, engager le théâtre anglais dans le moule classique, qui avait, en Angleterre aussi, ses partisans décidés, à leur tête Ben Jonson :

En Angleterre comme en France, deux systèmes étaient en présence : l'un qui consiste à modeler l'art dramatique sur les secrets désirs du public ; l'autre qui consiste au contraire à imposer au public un art qui se recommande de la raison, s'adresse volontairement à l'esprit, non aux sens, élimine les éléments de plaisir vain ou de basse curiosité. — Entre les deux systèmes, Shakspeare put choisir librement. Il se prononça pour le premier, parce que plus ou moins confusément il le sentait en accord avec les tendances de sa propre nature. Il lui donna la consécration de son génie. *Grâce à lui, le système dramatique du moyen âge*, qui allait périr sans avoir, ni en Angleterre ni en France, atteint à la forme littéraire, *entre enfin dans la littérature* et s'épanouit dans un splendide rayonnement d'art. L'œuvre propre de Shakspeare consiste à avoir fait jaillir de l'ancien théâtre la valeur de littérature que des siècles de gestation, des centaines d'œuvres et la longue collaboration du public et des auteurs y avaient peut-être préparée, mais sans parvenir jamais à l'en dégager. Lui seul a su tirer parti d'éléments qui jusqu'alors étaient restés sans mérite d'art, qui plus tard devaient tomber dans la parade ou dans la féerie [1].

XV. — Victor Hugo aimait les images de la Bible parce que universelles, les plus universelles qui soient. Elles embrassent tout l'ensemble des choses. Elles prêtent à toutes choses une voix, une âme, une idée, l'idée qu'en effet y a mise le Créateur au premier jour. L'homme, l'artiste laisse toujours en son œuvre quelque chose de lui-même ; et ce qu'il y laisse se retrouve un à travers toutes ses œuvres successives, parce que le principe en est un dans son âme une. Dieu, qui est infiniment plus l'auteur du moindre brin d'herbe que l'artiste ne l'est de son plus aimé chef-d'œuvre, Dieu a laissé en toute sa création quelque chose de lui-même, un reflet d'immatériel. Toutes choses ainsi ont un visage commun dans leur diversité. Des rapports secrets, une solidarité merveilleuse, mystérieuse, unit tous les phénomènes, les phénomènes de la nature et aussi les phénomènes de la grâce.

Ce sont là théories générales dont il est sans doute facile d'abuser, qu'il est aisé de laisser dévier, dans les applications particulières qui en sont tentées. Des poètes n'ont recueilli, de leur culte de la nature, que le ridicule. Des mystiques en ont déduit des immoralités. Tout près de nous, des sociologues ont volontiers étayé leurs utopies sur des analogies évidemment fausses avec les lois de l'ordre naturel. Et ils n'ont point même en ceci le mérite de l'originalité : car, dès l'antiquité la plus haute, c'est à la connaissance du monde matériel que la science occulte des Perses, sous le nom de magie, demandait des règles pour la conduite du monde moral et politique.

C'est à ces mystères de solidarité entre les mondes que songeait Shakspeare quand il fait dire à Hamlet : « Il y a plus de choses au ciel et sur la terre, Horatio, qu'il n'en est rêvé dans votre philosophie. »

C'était aussi une des pensées favorites de Victor Hugo. Il l'a formulée en termes parfois bizarres, mais où il n'est pas difficile de découvrir l'âme de vérité qu'ils enferment, — dans la *Bouche d'Ombre* par exemple : « Tout est plein d'âmes... Les arbres sont des religieux... Le sang coule aux veines des marbres... Ce mulet fut sultan. » — Il a écrit quelque part que les champs, les prés, le lac, la fleur, la plaine, les nuages, l'océan, les forêts, le phare et l'étoile « le connaissaient. » Il rêvait d'union, de communion universelle ; et ce rêve, qui nous a un air de chimère, n'est autre que le plan de Dieu avant que le péché fût venu rompre l'harmonie des choses et les rapports de la création et de l'homme.

Il disait encore que le miracle était dans la nature (entendez, sur ses lèvres, *miracle* au sens poétique), que les merveilles inexpliquées mais réelles de l'univers étaient plus merveilleuses que toutes les fictions de la poésie, et qu'il y avait plus de matière épique dans les *Travailleurs de la mer* que dans la *Jérusalem délivrée* ou le *Roland furieux* : « Les *Travailleurs de la mer* sont une épopée vraie. La poésie n'a plus le droit d'inventer des prodiges, puisque les prodiges existent réellement. » Plus nous connaîtrons la nature, plus elle nous découvrira d'analogies avec le monde moral, avec les mouvements de notre cœur, et donc, de substance poétique.

C'est ce que disait un jour Vogüé dans un de ses romans : « Quand les études physiologiques seront plus avancées, elles nous découvriront sans doute d'exactes correspondances entre les phénomènes du monde physique et ceux du monde mental. »

Et Claude Bernard : « Tous les corps vivants sont exclusivement formés d'éléments minéraux empruntés au milieu cosmique. Descartes, Leibniz, Lavoisier, nous ont appris que la matière et ses lois ne diffèrent pas dans les corps vivants et dans les corps bruts ; ils nous ont montré qu'*il n'y a au monde qu'une seule mécanique, une seule physique, une seule chimie, communes à tous les êtres de la nature.* »

[1] R. Doumic, *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1904 ; — J.-J. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, t. I, *Des Origines à la Renaissance*, 1894 ; t. II, *De la Renaissance à la guerre civile*, 1904, in-8, Paris, Firmin-Didot ; — sur l'authenticité de Shakspeare, voir *Ami* 1904, p. 247-249.

XVI. — Et tel est le sens fondamental et vrai du remarquable article que M. Michel Corday publiait naguère sur « l'image scientifique en littérature. » *(Revue de Paris*, 15 octobre). Les images littéraires s'usent, comme les mots eux-mêmes ; elles ont besoin de se renouveler, et elles trouveront à se renouveler dans les découvertes scientifiques, qui déjà sont en train d'ouvrir à la poésie des filons vierges. L'amour, par exemple, est une grande part de la littérature ; et voici qu'une série d'images prises des sciences viennent éclairer les phénomènes de l'amour, et malheureusement ce sont images qui ne restent pas purement images, mais fournissent un point d'appui à des théories criminelles. C'est ainsi qu'on appliquera à l'amour les lois de la chimie : les lois de la chimie sont inéluctables, celles de l'amour aussi : inutile d'aller contre la nature : les réactions amoureuses sont aussi fatales que les réactions chimiques.

Gœthe par exemple, il y a cent ans, dans ces *Wahlverwandtschaften* ou *Affinités électives* qu'il a écrites en 1809 et dont notre dernière Causerie s'est déjà trouvée amenée à dire un mot, — Gœthe, dans ce roman qui fut d'un retentissement effroyable, ne fait autre chose que de la chimie appliquée à l'amour : la chimie ne faisait que naître encore, et déjà les passions humaines lui demandaient des complicités ! — Voici la donnée générale du livre de Gœthe : un baron fait excellent ménage avec sa baronne : survient un second couple, — le capitaine et la cousine, — qui entre en réaction avec le premier : gare aux combinaisons nouvelles ! Le baron et le capitaine, dans un entretien qui prépare l'avenir, initient la baronne à ces lois d'attraction qui régissent la matière et les hommes :

Nous nous servons du nom d'affinité, dit le capitaine, pour désigner cette faculté qui, dès que certaines substances se rencontrent, les oblige à se saisir et à se déterminer mutuellement et immédiatement. Cette affinité est très visible chez les acides et les alcalins, qui, bien qu'opposés les uns aux autres, et peut-être pour cela même, se cherchent, se saisissent, se modifient et forment ensemble un corps nouveau. La chaux, par exemple, a un penchant très vif pour tous les acides, un désir décidé de s'unir à eux. *(Iᵉ Partie, ch. IV).*

Charlotte, qui a déposé son ouvrage, pense tout de suite aux liaisons humaines, aux « affinités qui rapprochent et unissent des personnes opposées d'esprit et de caractère. — Et ces affinités aboutissent aussi à des divorces, reprend le baron. — Oh ! des divorces ! s'écrie Charlotte. Nous allons encore retrouver ce vilain mot jusqu'en histoire naturelle ! — Sans doute, et c'était jadis la gloire des chimistes, qu'on les appelait des artistes en divorces [1]. — Tant mieux, dit Charlotte, si on leur a trouvé un autre nom. J'aime mieux l'art d'unir que l'art de séparer. »

Le capitaine cependant poursuit sa démonstration :

Ainsi, la pierre calcaire provient d'une terre unie à un acide subtil, qui ne se révèle que sous forme de gaz (l'acide carbonique). En mettant un morceau de cette pierre dans de l'acide sulfurique, cet acide s'empare de la chaux et se transforme avec elle en plâtre, tandis que le gaz subtil s'envole. Voilà donc une séparation suivie d'une combinaison. — Ne pourrait-on pas voir dans ce phénomène la rupture d'une union ancienne et la formation d'une nouvelle ? Quant à nous, nous appelons ces sortes d'affinités *électives*, parce que l'ancien lien ayant été brisé pour en contracter un nouveau, les faits semblent indiquer qu'il y a eu choix, élection, préférence.

Charlotte a l'âme tendre : — « Parfait pour ceux qui aboutissent à se réunir, dit-elle. Mais ce pauvre acide aérien désormais condamné à errer dans l'infini ! »

— « Les chimistes ne sont pas des barbares, ma chère amie, reprend le baron son époux. Ils savent mettre le remède à côté du mal, et découvrir une quatrième substance destinée à égaliser les rôles. »

Et le capitaine de confirmer, avec humour : — « Le pauvre gaz n'a qu'à contracter lui-même une autre alliance, — à s'unir à l'eau par exemple, — où le nouveau couple reparaîtra à l'état de source minérale pour la plus grande satisfaction des malades et même des gens bien portants. » — Puis, déplorant de ne pouvoir tenter une expérience sous les yeux de la baronne, il ajoute :

Essayez donc, madame, bien que le procédé sente un peu l'école, de vous figurer le corps A d'abord inséparable de B, puis C inséparable de D. Rapprochez les deux couples et vous verrez peu à peu A s'unir à D, et C à B, *sans qu'il soit possible de dire lequel des deux a le premier abandonné son conjoint*, cherché et contracté un nouveau lien... C'est dans cette quadruple *nécessité* de s'abandonner et de fuir, de se chercher et de s'unir, que réside pour nous la loi en quelque sorte *fatale* sur laquelle repose notre théorie, bref ce que les chimistes appellent à juste titre *affinités électives*... Il faut voir de ses yeux les substances en apparence inertes et néanmoins toujours prêtes à s'émouvoir sous l'action d'une vitalité latente, il faut les voir tour à tour se chercher, s'attirer, se saisir, se dévorer, se détruire, pour reparaître, après une nouvelle et mystérieuse alliance, sous des formes inattendues et neuves. C'est alors, mais seulement alors, qu'il est permis de leur attribuer non seulement une vie immortelle, mais une âme et des sens !

Et le récit, ouvert sur cet entretien technique, se poursuit, l'espace de plus de trois cents pages, en scènes romanesques et passionnées, où les personnages démontrent par leurs propres expériences cette toute-puissance des affinités dont la mort seule aura raison [1].

[1] *Scheidekünstler (Scheidekunst*, chimie).

[1] Sur le cas que Gœthe lui-même faisait de ses *Affinités électives*, se rappeler sa lettre à Eckermann, du 26 mai 1827 :

« La seule œuvre de dimensions un peu considérables que j'aie conscience d'avoir réalisée sous l'impulsion d'une idée énergique et décisive, ce seraient peut-être mes *Wahlverwandtschaften*. Je ne dis pas que le roman en soit devenu meilleur ; mais certainement il en est plus clair et plus facile à saisir. »

XVII. — Les Allemands aiment à saluer en Gœthe le père de la pensée moderne. Sur ce thème particulier de l'amour, sa paternité ne fut que trop réelle et trop féconde. La *fatalité* de la passion est le fond d'une multitude de romans. Le paganisme antique plaçait la fatalité en dehors et au-dessus de nous, dans les conseils de Zeus ; les modernes la placent en nous-mêmes, mais c'est la fatalité toujours, et c'est là un des points (entre tant d'autres) par où l'esprit du mal a ramené le XIXe siècle au paganisme d'autrefois. Toute la littérature moderne, dans le roman et jusque dans l'histoire, clame que les lois de la passion sont irrésistibles, inéluctables, absolument comme les lois de la chimie : seulement on les connaît moins, mais on ne désespère pas de les connaître un jour, et de réduire toute l'institution humaine en formules géométriques ou chimiques.

Ainsi, pour la combinaison de deux gaz qui semblent ignorer leur affinité réciproque, il suffit souvent de la présence d'un troisième élément. N'arrive-t-il pas souvent aussi, dans le plan humain, que la présence d'un tiers (d'un rival par exemple) suffise pour nouer une intrigue ? Telles combinaisons chimiques ne se réalisent que sous l'influence d'agents extérieurs, lumière, chaleur, électricité ; et de même, telles combinaisons amoureuses n'attendent, elles aussi, pour éclater, qu'un agent externe, atmosphère orageuse, chaleur moite d'un soir d'été, toilette lumineuse...

Tels gaz ne se combinent que sous pression ; et telles âmes ne se rapprochent que sous l'épreuve. Tels éléments veulent être fondus ou dissous pour s'allier : image de la fusion ou de la dissolution des âmes qui s'épanchent ! — Mais aussi, tout cela, chaleur, électricité, lumière, pression, présence d'un tiers, tout cela peut devenir, pour tels autres gaz, des causes non plus d'union, mais de dissociation. De même pour les âmes : ce qui unit les unes, sépare les autres ; l'épreuve, qui soude ceux-ci, disjoint ceux-là ; le même nez exerce une force d'attraction sur moi, de répulsion sur mon voisin [1]. Quelles misères !

Oui, il y a du vrai en tout ceci. Ces misères sont réelles. Il n'y a que trop d'analogies entre l'homme et la nature irraisonnable. *Similis factus est illis. Illis*, et non point seulement aux *jumenta ;* c'est-à-dire, ce n'est point seulement à la vie animale que court l'homme en proie à ses passions, mais c'est à une pure existence chimique qu'il se réduit, à l'automatisme des minéraux, un automatisme dont les nouveaux théoriciens du rire pleureraient sans doute eux-mêmes... Il y court ; mais il ne fait qu'y courir ; et par la miséricorde de Dieu il n'y atteindra jamais tant qu'il sera en ce monde. Et c'est pourquoi il ne sera jamais vrai de dire que les lois de la chimie sont les lois de l'âme humaine, et que les mouvements de l'âme humaine sont aussi inéluctables que les mouvements des corps bruts. Analogies tant que vous voudrez, mais rien de plus.

Et de ces analogies, moralistes et prédicateurs pourront tirer parti admirable pour peindre ce qu'il y a d'humiliant dans la servitude des passions. Mais, de grâce, que l'on ne pousse pas le tableau trop au noir ! La liberté humaine reste toujours sauve, et la grâce divine à côté et au dessus d'elle.

Oserai-je dire que les prédicateurs n'ont pas toujours évité cet écueil ? et que telles pages, très éloquentes, ne sont pas précisément des appels à l'espérance, à la vertu théologale d'espérance ? que telles pages même du plus grand d'entre eux au XIXe siècle, de Lacordaire, ne laissent pas des impressions de courage et de vertu ? qu'il est assez rare, par exemple, qu'un sermon sur l'impureté, sur la désolation et les ravages de l'impureté, produise quelque heureux effet ? et que prêcher au contraire la beauté de la vertu, mettre en relief ce qu'elle a de possible, d'accessible, ses joies, ses divines attirances, est une méthode beaucoup plus sûre et plus efficace pour maintenir les âmes restées pures et retirer peu à peu de l'abîme, lentement peut-être, mais sûrement, les déchues ? Relisez le livre VIII des *Confessions*, où saint Augustin nous dépeint en termes si éloquents, ah ! oui, sans doute, le tumulte des grandes eaux de l'abîme qui ont débordé sur sa jeunesse, mais aussi et par là-dessus, nous fait entendre si suavement et si fortement la voix du Seigneur, la voix de la continence, si sereine, si noble, si attirante, si pleine d'exemples de courage, si féconde en joies ! *Aperiebatur... casta dignitas continentiæ serena, ... honeste blandiens ut venirem, neque dubitarem, et extendens ad me suscipiendum et amplectendum pias manus plenas gregibus bonorum exemplorum... nequaquam sterilis, sed fecunda mater filiorum gaudiorum de marito te, Domine.* (*Conf.*, VIII, 11). Que Notre-Seigneur a été sobre sur les désordres du fils prodigue ! et comme il nous répète au contraire avec bonheur le discours de sa conversion ! Un mot pour nous faire entendre toute la vie pécheresse de Madeleine, et tout un discours à Simon pour dire et montrer au monde *(vides hanc mulierem...)* les magnificences de son retour !

[1] Voir ce qu'écrivait tout récemment le jeune chef de l'école naturiste, Saint-Georges de Bouhélier, dans la préface de son roman *Julia ou les Relations amoureuses :*

« ... Par des exemples tirés de la science qu'il cultive, l'un d'entre nous, un chimiste éminent, nous montre que ces phénomènes spirituels, si singuliers, dans lesquels les âmes se rejoignent, s'influencent, se fécondent, ou enfin se séparent, ne sont en somme guère différents de ceux qu'expose la chimie : *seulement, on les connaît moins*. Et les lois qui président à ces combinaisons sont encore aujourd'hui à peu près ignorées. »

Voir, sur le même mode, les volumes publiés en ces dernières années par Eugène Montfort, ami de St-Georges de Bouhélier et son collaborateur en « naturisme » : *Essai sur l'Amour* (Paris, Stock) ; — *La Beauté moderne* (Paris, éditions de *la Plume) ;* — *Sylvie ou les Emois passionnés* (Paris, *Mercure de France) ;* — *Les Cœurs malades* (Paris, Fasquelle).

XVIII. — Cette manie de se figurer l'amour sous forme de combinaison chimique va loin. On va toujours loin quand on suit son imagination. La manie d'épuiser une métaphore, de pousser une métaphore jusqu'en ses dernières analogies, fut un des signes de l'esprit précieux au XVIIe siècle, c'est-à-dire de l'esprit faux. Laissons les images pour ce qu'elles sont, et n'en tirons point des règles de conduite. A cette condition, les images pourront être salutaires ; et la science nous en fournit en effet qui sont heureuses, ou tout au moins inoffensives.

L'induction, par exemple, ce courant qui, en passant dans un circuit, développe un second courant dans un circuit voisin : cela ne ressemble-t-il pas à cette contagion de l'amour grâce à laquelle on est souvent aimé à force d'aimer *(Sic nos amantem quis non redamaret ?)*, à cette tendresse ménagère encore qui se gagne et se développe entre époux dans la vie commune, — qui se gagne si heureusement que les divorces, fréquents dans les premières années et même dans la première année de mariage, se font très rares après quelques années ? [1]

L'induction n'est pas la seule analogie que l'électricité nous présente avec l'amour. Elles sont multiples, ces analogies ; et le langage usuel les a dès longtemps consacrées quand il parle d'attraction, d'effluves, de coups de foudre. N'en parlons pas trop cependant, des coups de foudre, et rappelons-nous que ce n'est qu'une image, simple image, et non point chose qui existe dans la réalité. Tous les paratonnerres du monde ne sauraient offrir une garantie infaillible contre les coups de foudre de l'ordre physique, tandis que dans l'ordre des choses morales il n'est coup de foudre contre lequel la Providence ne nous ait ménagé de multiples refuges [1].

Autre exemple électrique : ces lampes à arc dont les globes dépolis répandent leur clarté lunaire par les avenues et au fronton des devantures. Or, des deux charbons que le courant traverse et dont le contact établit la lumière, *l'un diminue, l'autre augmente,* les parcelles de l'un se portent sur l'autre : — que d'affections humaines en sont là ! que de créatures aimées ressemblent à ce charbon récepteur, semblent se borner à recevoir en effet et garder pour elles l'amour qu'on leur prodigue, sans rien donner ! Seulement l'analogie ne se poursuit pas ; et l'âme qui aime, l'âme dévouée, loin que son amour diminue et tende à l'épuisement comme le charbon communicateur, sent au contraire ses puissances aimantes se multiplier par leur exercice même.

Puis c'est la botanique, si riche, elle aussi, en analogies ; les professeurs d'histoire naturelle dans les collèges savent avec quelle délicatesse il faut glisser sur certains chapitres et ne pas laisser les jeunes imaginations s'embarquer sur des analogies qui seraient révélatrices de trop de mystères.

C'est la cristallographie, qui a fourni à Stendhal sa théorie de la cristallisation, devenue presque classique depuis et susceptible d'ailleurs d'interprétations qui ne sont pas toutes à écarter : — « *Laissez travailler la tête d'un amant pendant vingt-quatre heures et voici ce que vous trouverez :* aux mines de Salzbourg, on jette dans les profondeurs abandonnées un rameau d'arbre effeuillé par l'hiver ; deux ou trois mois après, on le retire couvert de cristallisations brillantes ; les plus petites branches, celles qui ne sont pas plus grosses que la patte d'une mésange, sont garnies d'une infinité de diamants mobiles et éblouissants ; on ne peut plus reconnaître le rameau primitif. — Ce que j'appelle cristallisation, c'est l'opération de l'esprit qui tire, de tout ce qui se présente, la découverte que l'objet aimé a de nouvelles perfections... »

C'est la photographie, et la révélation de l'image photographique, qui, comme la cristallisation, nous symbolise, elle, à son tour, une période de l'amour : — dans l'ombre rouge du laboratoire, la plaque impressionnée, blanche et intacte en apparence, est plongée au bain de développement : peu à peu, des ombres paraissent, des tons montent, des nuances s'affirment, tout un ensemble sort, complet, définitif. De même, un beau jour, notre œil a remarqué un visage, la mémoire semble n'en avoir gardé qu'une trace légère, invisible, et cependant, voici que, dans la solitude, dans le recueillement, et sous l'influence de réactifs mystérieux, cette empreinte, inaperçue d'abord,

[1] Ne vaut-il pas mieux appuyer ainsi sur ce qu'il y a de consolant dans cette analogie de l'induction électrique que d'opposer, comme fait Alexandre Dumas fils, je ne sais quelle force physique d'inertie qui paralyserait d'avance tous les efforts de deux époux en vue d'accomplir leur devoir d'amour réciproque ?

C'est dans l'*Etrangère* que Dumas fils nous dit ces peu aimables choses. Il rattache l'amour à la physique et le mariage à la chimie, et glose ainsi (par la bouche de Rémonin) :

« L'amour fait partie de l'évolution naturelle de l'être ; il se produit à un certain âge, indépendamment de toute volonté et sans objet déterminé. On éprouve le besoin d'aimer avant d'aimer, avant d'aimer quelqu'un. C'est par là que l'amour appartient à la *physique*, qui traite des propriétés existant à l'intérieur des êtres. — Tandis que le mariage est une combinaison sociale qui rentre dans la *chimie*, puisque celle-ci traite de l'action des corps les uns sur les autres et des phénomènes qui en résultent. Les grands législateurs, les grands religieux, les grands philosophes, qui ont institué le mariage sur la base de l'amour, ont donc purement et simplement fait de la chimie et de la physique, et de la plus belle et de la plus haute, dans le but d'en extraire la famille, la morale, le travail, et par conséquent le bonheur des hommes, qui est contenu dans ces trois produits. — Tant que vous vous conformez à cette donnée première et que vous choisissez deux éléments propres à la combinaison, cela va tout seul : l'expérience se fait et le résultat s'obtient. Mais si vous êtes assez ignorant ou assez maladroit pour vouloir combiner deux éléments réfractaires, *au lieu d'obtenir des combinaisons, vous ne constatez que des inerties,* et les deux éléments restent éternellement en face l'un de l'autre, sans pouvoir s'unir jamais. »

[1] Voir là-dessus des choses charmantes (autant qu'édifiantes) dans un récent ouvrage de M. Fonsegrive, *Mariage et union libre.*

s'affirme, se développe, monte en nuances et en vigueur, et grave enfin au plus intime de nous-mêmes une image que l'on est trop tenté de croire indélébile, comme la plaque photographique. Oh ! ne soyons pas plaques photographiques !

C'est la microbiologie ensuite, qui vient nous éclairer le phénomène de la fermentation, ce travail d'ensemble que déchaîne dans une masse la présence d'un germe. Et voilà, par cette seule image, des flots de lumière projetés sur ce que peut être l'effervescence d'un esprit, d'une foule, sous l'influence, sourde d'abord et inaperçue, d'une idée ou d'une passion. On nous parle de « bouillons de culture » : que de cerveaux, que de milieux sociaux ressemblent au liquide où pullulent les bactéries ! On nous parle de phagocytose et des batailles sans fin qui se livrent dans l'organisme humain, de ces infiniment petits qui mettent un égal acharnement les uns à nous attaquer et les autres à nous défendre : quel rapprochement saisissant on en peut déduire avec les luttes intimes que se livrent dans les replis profonds de l'âme nos bons et nos mauvais instincts ! [1]

C'est la métallurgie, qui vulgarise des images fort expressives : le passage à la filière, au laminoir, l'affinage sous les coups de pilon, la coulée dans le moule, la trempe de la volonté, êtres rivés l'un à l'autre, mots à l'emporte-pièce...

C'est la mécanique, qui nous apprend comment des forces, diverses d'intensité et de direction, s'exerçant sur un seul point, se composent en une résultante unique dont une construction géométrique élémentaire donne la grandeur et le sens : image (éloignée) des résultantes qui peuvent se produire en une âme humaine ou dans le corps social sous des impulsions très diverses.

C'est la découverte de la radio-activité humaine, qui rend en quelque sorte sensible l'extériorisation de l'être et jette des clartés nouvelles sur les manifestations qui s'y rattachent : télépathie, suggestion, sympathie : l'effluve s'inscrit en lueurs sur l'écran phosphorescent : quel rapport étroit, quel voisinage ici entre le phénomène physique et le phénomène mental !

C'est la physique qui nous permet de parler de *capillarité sociale*, ou tendance de chaque couche populaire à hausser son niveau, par analogie avec le liquide qui s'élève dans le tube ou le réseau capillaire ; — ou encore d'*endosmose sociale*, ou pénétration des classes ou des groupes sociaux, par analogie avec les échanges qui s'opèrent entre deux liquides séparés par une cloison membraneuse.

C'est la physique encore qui nous montre, dans la télégraphie, l'image la plus vive de la marche des pensées, et, dans la télégraphie sans fil, un argument nouveau aux partisans de la télépathie. On a comparé souvent les nerfs à des fils électriques ; M. Le Dantec, une des autorités de la Sorbonne, a comparé le cerveau à un réseau électrique infiniment complexe et ténu. — Mais c'est à bien autre chose encore qu'à un vulgaire réseau électrique que M. Vaschide compare notre système nerveux, à la suite de ce Congrès de Cambridge (septembre 1904) où le professeur anglais C.-S. Sherrington a ouvert des jours nouveaux et prodigieux sur le fonctionnement nerveux, l'indéfinie complexité des marches et voies de communication, les multiples phénomènes d'interférence, d'inhibition, de dynamogénie, qui se produisent dans la convergence des arcs réflexes, centraux et communs, et toutes ces fonctions conductives nous apparaissant unifiées sous l'action de récepteurs communs et contribuant à alimenter l'intégration la plus haute du mécanisme du système nerveux, le système central, synthèse collective des vitalités des tissus et des organes qui constitue l'individualité animale : « Le mécanisme animal tient principalement sa solidarité de ce principe que, pour chaque organe agissant, son activité est automatiquement régularisée par l'interaction, par les échanges des arcs réflexes qui agissent sur lui, ou, en d'autres mots, grâce à l'interaction des réflexes qui aboutissent dans le trajet commun ». — « Le système nerveux, s'écrie M. Vaschide en terminant, est aussi merveilleux que le macrocosme, et, si la marche des étoiles et les monades électriques sont imposantes et grandioses, ce qui se passe dans nos sens et dans notre vie organique est d'une envergure tout aussi grave et poétique [1]. »

[1] Sur phagocytes et leucocytes, voir *Causerie* du 17 juin 1897, p. 481 sqq.
Alexandre Dumas fils, dans l'*Etrangère*, compare l'action néfaste du duc de Septmont à celle du vibrion :
« Ils sont chargés (les vibrions) d'aller corrompre, défendre et détruire les parties saines des corps. Ce sont les ouvriers de la mort. Eh bien, les sociétés sont des corps comme les autres, qui se décomposent en certaines parties à de certains moments, et qui produisent des vibrions à face humaine. »
Et Paul Adam, dans son dernier roman *(Le Serpent noir)*, fait dire à son docteur inventeur :
« Souvent, quand je relis mes notes, je m'imagine accomplir un travail historique, et non pas une œuvre pathologique. La guerre entre les leucocytes et les bacilles envahisseurs se déroule comme une véritable calamité humaine. Autour du foie, région stratégique principale, des combinaisons géniales sont tentées par les états-majors des deux nations. Leurs brigades ardentes et tumultueuses se font charrier par le cours du sang. Elles occupent les veines, défendent l'accès des artères, se ravitaillent par les capillaires, s'agitent dans la lymphe, assiègent les centres nerveux. Je prodigue les munitions à mes leucocytes par des convois de quinine, d'antipyrine et de pyramidon, qui leur arrivent en suivant le tube digestif. Si, trop las, ils s'engourdissent, je stimule leur énergie par une légère addition de strychnine... Alors mes défenseurs reprennent courage. La bataille recommence. On l'emporte sur les intrus, qui vont se tapir dans les recoins, jusqu'à la prochaine expansion de leur vigueur... »

[1] M. Vaschide a été très frappé des « penchants religieux » des Anglais et de la « sympathie de ce curieux peuple, pratique et rêveur en même temps, pour l'étude des phénomènes d'au-delà » :
« J'ai été bouleversé quand j'ai vu de grands savants qui, quelques heures auparavant, péroraient sur des recherches aussi antichrétiennes que possible *(antichrétiennes*, — dans la langue de M. Vaschide, qui est, croyons-nous, Roumain d'origine et se soucie fort peu de christianisme, — cela veut dire simplement : profanes et d'ordre purement naturel), aller à l'église et

Il n'est pas jusqu'à la géométrie qui ne soit venue enrichir notre vocabulaire moral : la notion de la courbe, vulgarisée par les diagrammes employés dans certains appareils enregistreurs, ses oscillations, ses ascensions et ses chutes, ses maxima et ses minima absolus et relatifs, ont permis de représenter, en une sorte de graphique, les crises de l'esprit. Et la notion de l'asymptote, ligne droite dont se rapproche sans cesse une courbe qui ne doit la rencontrer qu'à l'infini, a fourni à Tolstoï cette riche comparaison : « L'homme est asymptote à Dieu, » et à un autre penseur cette formule, équivalente d'ailleurs à la première : « L'homme est asymptote au bonheur. »

XIX. — Tout ceci peut être fort intéressant, à condition que l'on n'y cherche que des analogies extérieures, et non point des similitudes morales, — à condition donc que l'on ne transforme pas en règles de la vie humaine ce que la science nous apprend des modes d'être des créatures inférieures, et que l'on ne transporte pas les théories biologiques, par exemple, sur le domaine de la morale, pas plus de la morale politique et internationale que de la morale individuelle.

Et ici nos lecteurs ont tout de suite deviné que nous songeons à ce qui fut l'un des pires fléaux, l'une des plus fatales erreurs des théoriciens de la politique au XIXe siècle : l'application, faite aux sociétés humaines, des lois ou prétendues lois du darwinisme [1]. Qu'est-ce en effet que la fameuse théorie du *Macht vor Recht* (le droit prime la force), formulée d'abord en Allemagne et réalisée aussi en Allemagne, sinon l'extension aux peuples de ce que Darwin appelle la lutte pour la vie, la sélection des plus forts ? C'est ce que Bismarck dénommait la morale du fer et du sang, la morale de la force « accoucheuse des sociétés » : « La guerre est sainte et d'institution divine [2], dit de Moltke ; elle entretient, chez les hommes, tous les nobles sentiments ; elle empêche de tomber dans la pourriture. » — Aujourd'hui, par euphémisme, on appelle cela la « morale de l'*expansion* » ; et c'est la morale qu'ont appliquée les Anglais aux Boers, et les Américains à Cuba et aux Philippines. — Si la société écoutait les rêveurs qui veulent lui donner pour but d'éviter que les hommes s'attaquent, elle irait « dans le sens d'une négation de la vie », dit Nietzsche, qui d'un bout à l'autre de son œuvre écume de haine contre le christianisme parce que le christianisme prêche la pitié, le soulagement et le relèvement des faibles, alors que c'est à leur disparition, à leur suppression que doit conclure toute saine philosophie [1]. — Et déjà le vieil Héraclite écrivait : « Le combat est le père de toutes choses. » Mais peut-être Héraclite se bornait-il à constater un fait, tandis qu'aujourd'hui ce sont des lois que l'on entend ériger.

La *sélection naturelle*, au sens biologique, c'est la mort de celui qui réussit le moins. — Et sans doute l'histoire nous montre des races, des peuples qui ont péri faute de certaines qualités nécessaires au succès ; mais elle nous révèle aussi bien d'autres procédés par où les éléments utiles savent se préserver, se transmettre, se répandre : il y a, par exemple, l'invention, il y a l'imitation, il y a l'éducation, les mœurs, les institutions, le langage, la littérature, les sciences, les arts, la religion : il y a tout l'*héritage* social, qui n'est pas l'*hérédité* biologique.

On nous présente encore la loi d'*adaptation*. — Mais, premièrement, l'effort d'ajustement au milieu n'implique pas nécessairement et partout *lutte* contre le milieu (comme le suppose l'école darwinienne) : il implique aussi *coopération* avec le milieu. Il y faut une lutte, oui, mais une lutte surtout de l'invididu contre soi-même, contre telle ou telle tendance, contre une impulsion du moment ; et cette lutte doit se résoudre en harmonie. La lutte, l'*opposition* représente, en cette affaire, le côté négatif, le seul que Darwin veuille voir, fermant les yeux au côté positif et définitif, qui est de « *composition* » et de conciliation. — De plus, et deuxièmement, la loi d'adaptation ne produit pas toujours des effets bienfaisants. Elle a besoin d'être soumise à la loi supérieure de l'intelligence. Autrement, elle entraîne souvent ce que l'on pourrait appeler « la supériorité extrinsèque de certaines infériorités intrinsèques » : certaines espèces animales, par exemple, s'adaptent moins parce que précisément elles sont plus parfaites, plus complexes, tandis que d'autres s'adaptent à merveille à raison même de leur caractère rudimentaire. Tout de même, n'est-il pas vrai que certaines individualités humaines, qui ne sont pas l'idéal de notre race, s'adaptent trop bien à certains milieux sociaux ? et ne connaissons-nous pas tous des milieux sociaux qui assurent trop

chanter pieusement des psaumes classiques. Ils répétaient le *Pater noster* avec une humiliation (entendez sans doute : humilité) touchante, et je n'oublierai pas l'expression extatique d'un grand savant agenouillé et éperdument pris par la chaleur de prière. Peut-être que maître Soury avait raison de dire que le chemin de l'oratoire n'écarte en rien du chemin du laboratoire... »
(Voir *Lettres de Cambridge*, de N. Vaschide, *Journal des Débats*, 17 septembre, 4 et 15 octobre 1904).

[1] Voir Alfred Fouillée, *Les fausses conséquences morales et sociales du darwinisme. (Revue des Deux Mondes*, 1er oct. 1904).

[2] D'institution diabolique, dit la doctrine catholique. *Per peccatum mors.* Et saint Augustin quelque part dans sa *Cité de Dieu* définit la guerre : *Ludi dæmonum et optimæ epulæ inferorum.* — Ce qui d'ailleurs n'empêche pas la miséricorde divine d'en tirer les effets salutaires que Joseph de Maistre a eu le droit de célébrer. La page connue de Joseph de Maistre s'explique et procède de la même pensée qui a dicté à l'Église son *Felix culpa.*

[1] Sur la morale de Nietzsche, qui malheureusement ne cesse de se répandre et d'exercer ses ravages, surtout dans les têtes féminines de la classe cultivée, en Allemagne et aussi en France, voir *Ami* 1901, p. 401-414. — Sur le darwinisme politique de l'école historique allemande, voir *Ami*, même année, p. 415 et 417.

infailliblement la supériorité de fait à des gens inférieurs? C'est là un des périls de la démocratie, si son principe n'est pas corrigé par des principes supérieurs. C'est un des périls du suffrage universel, d'éliminer les capables et les sincères, au profit des incapables et des fourbes. La sélection des êtres supérieurs n'est point du tout *naturelle*, ni fatale à la façon d'une loi naturelle. L'infériorité de nature, en certains milieux politiques, assure au contraire la supériorité du succès. Les vainqueurs ne sont pas nécesairement les meilleurs.

Imaginez un jardinier qui dirait : « Je vais semer toutes espèces de plantes dans mon jardin, les laisser grandir en liberté, respecter aussi toutes les herbes semées par le vent; la concurrence vitale fera triompher les espèces supérieures. » N'est-ce pas tout le contraire qui se produirait ? Et si l'on veut assurer aux plantes utiles leur plein développement, n'est-il pas vrai qu'il faut d'abord les soustraire le plus possible à la concurrence vitale ?

En sorte que, loin d'être la loi des sociétés humaines, la lutte pour la vie, la sélection, l'élimination par la lutte n'est pas même la loi de la nature irraisonnable. Elle n'est qu'un aspect des choses, et un aspect accidentel. L'hymme des darwinistes à la lutte est tout juste aussi scientifique que le serait l'hymne d'un mécanicien aux frottements et aux chocs internes de sa machine : « Quelle superbe lutte de rouages! Comme ils s'entrechoquent avec fracas et se contrarient mutuellement ! C'est le chef-d'œuvre de la science ! » — Sans doute. Mais tout ce fracas, tous ces entrechoquements ne sont quelque chose et n'aboutissent à quelque chose qu'à la condition de se résoudre en harmonie, en action concordante. — De même en est-il dans la nature, et surtout dans la société (puisque c'est surtout l'homme, l'homme moral, qui nous intéresse en tout ceci) : la lutte y est un accident, quelquefois une condition nécessaire au progrès d'une nature viciée et dévoyée par le péché ; mais, par elle-même, la lutte n'est que stérile, négative, tant qu'elle ne se résout pas en accord. Le vrai facteur, le facteur fondamental, essentiel, de l'évolution, c'est non pas la lutte pour la vie, mais l'*accord pour la vie*, l'association :

L'association, dit M. Fouillée, est une loi des sociétés animales, aussi bien que des sociétés humaines ; elle dérive des lois mêmes de la vie. Elle existe dans l'organisme des métazoaires ; elle existe jusque dans celui des protozoaires, beaucoup plus compliqué déjà qu'il ne semble, où nous distinguons encore un noyau et du protoplasma, mais où nous ne distinguons pas la trame subtile et complexe du noyau et du protoplasma. Les parties de l'être vivant *coexistent* et s'*entr'aident*. — De même, dans toutes les relations des êtres animés, la lutte pour l'existence tend à devenir la *lutte pour la coexistence*. Les naturalistes répondent eux-mêmes aujourd'hui aux apôtres de la guerre et de la force, que ce ne sont pas les espèces les plus fortes des périodes paléontologiques, comme le mammouth, le mégathérium, le dinothérium, qui ont survécu ; que certains oiseaux vigoureux, comme le dronte, le solitaire des îles Mascareignes, ont disparu ; que les aigles n'ont qu'un empire assez limité ; que les grands fauves, chers à Nietzsche, qui vivent isolés ou dans un isolement relatif, diminuent en nombre et reculent sans cesse. Dans la lutte pour la vie, ce sont les lions et les aigles qui sont destinés à être vaincus. Les grands fauves ont la force, ils ont l'agilité, ils ont la ruse; l'intelligence des lions ne semble pas inférieure à celle des moutons : comment donc ces grands « lutteurs pour la vie » ont-ils presque tous disparu ? Comment aucun n'a-t-il su monter « même un échelon d'une civilisation quelconque ? » — C'est, répondent les naturalistes, que *le carnivore féroce demeurait isolé et insociable.* — Si bien que ce sont les plus doux, relativement, qui, en dépit de Nietzsche, ont fini ou finiront par avoir « le royaume de la terre. »

Et voilà du *Beati mites* une interprétation ou extension assez inattendue, mais juste en somme et profonde. Bœufs, moutons, chevaux, chiens, hommes, « tous ensemble, par aide réciproque, ont conquis la terre et jouissent aujourd'hui des prairies, des forêts, des cours d'eau. » L'homme l'a emporté sur les autres animaux, bien qu'il ne fût pas le plus fort physiquement. Sans doute, diront les darwinistes, mais il était le plus fort intellectuellement. A quoi il est aisé de répondre que l'intelligence de l'homme ne se développe que dans sa sociabilité même : tout ce qui fait la force intellectuelle de l'homme, notamment le langage et la science, est un produit social. C'est donc bien la sociabilité, l'accord, qui est ici cause de supériorité. Le « surhomme, » c'est l'homme social. — « Il y a une *vérité scientifique*, au fond de la grande parole morale : *Bienheureux ceux qui sont doux, car le royaume de la terre leur appartient.* »

XX. — Je commence dès aujourd'hui à faire une place aux quelques notes complémentaires qui ont été annoncées récemment. *(Couv.* 1904, p. 282). C'est un premier essai qui pourra, j'espère, aller se perfectionnant. Il ne faudra pas que nos amis s'imaginent que tous les travaux dont l'indication sera reléguée à cette fin de Causerie soient travaux de rebut. C'est souvent le contraire qui sera vrai. Souvent nous devrons signaler ici des études jugées précisément trop graves et de portée trop capitale pour être confondues dans le reste de la « Causerie. » D'autres fois aussi, il arrivera que nous réservions cette place à des articles qui, en effet, seront d'intérêt moins général et dont un mot (le simple titre quelquefois) suffira à dire la tendance et la donnée principale. Nos lecteurs, qui nous connaissent, feront aisément le départ.

Bulletin de Littérature ecclésiastique (Toulouse, octobre 1904) : excellente mise au point de la controverse surgie (dans la *Quinzaine)* entre M. Blondel, M. von Hügel et M. l'abbé Wehrlé sur les lacunes philosophiques de l'exégèse et la distinction du Christ éternel et des christologies successives. Le résultat dernier de ce dualisme serait la pure hérésie valentinienne : M. von

Hügel a d'ailleurs tendance à faire ainsi de notre foi une croyance « irrationnelle. » — Signaler surtout la tendance de M. von Hügel à nier les droits de la raison pour faire appel au pur témoignage, à l'empirisme exclusif.

Noël dans la peinture : c'est le sujet d'un très aimable et très fin article de M. Louis Juglar, *La Nativité au musée du Louvre (Correspondant* du 25 déc.). Allons au Louvre en esprit de pèlerinage : est-ce que la plupart de ces tableaux n'ont pas été autrefois dans nos églises ? — Voir aussi, dans *Quinzaine* du 16 déc., pittoresques et pieuses *Impressions de Noël au pays basque*, par A. de Maricourt.

Revue du Clergé français, 15 oct. et 15 déc., article de M. Bujon (missionnaire apostolique) proposant adoucissement ou modification du jeûne eucharistique. — La question est délicate, et de celles qu'il conviendrait peut-être de poser ailleurs que dans les revues : M. Bujon a pu le constater lui-même, puisqu'un « vénérable chanoine, » s'imaginant sans doute qu'il s'agissait d'un *referendum*, lui a écrit ceci, à la suite de son premier article : « Le mieux serait d'appliquer au jeûne eucharistique, tant pour les laïques que pour les prêtres, l'axiome : *Liquidum non frangit jejunium.* » — Voilà qui est radical.

Dans *Annales de Bretagne*, 1904, consciencieux travail de M. Léon Dubreuil : *Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution : le district de Redon (1er juillet 1790-18 ventôse an IV)* (tirage à part en brochure in-8 de 218 p., Rennes, Pliton et Hommay) : on sera intéressé autant qu'édifié d'apprendre que, dans ce district breton, *aucun ecclésiastique* ne prêta serment à la Constitution civile, et qu'aucun paysan, à l'exception d'un meunier, ne voulut acheter de biens d'Eglise.

M. Robert Lavollée résout *(Revue des Etudes historiques*, sept.-oct. 1904) la question de l'auteur des *Mémoires* de Richelieu. M. d'Avenel avait démontré, dès 1858, qu'ils ne pouvaient être de Richelieu. Mais de qui alors ? Ils sont d'Achille de Harlay, baron de Sancy, évêque de Saint-Malo (1581-1646). Ce qui a mis M. Lavollée sur la voie, ce sont les *Memorie recondite* d'un Italien du temps, Vittorio Siri, qui, dans de nombreuses citations, donne toujours comme étant de l'évêque de Saint-Malo ce que nous lisons dans les « *Mémoires* » de Richelieu. Armé de cet indice, M. Lavollée a comparé l'écriture du manuscrit des *Mémoires* et l'écriture des lettres autographes de M. de Saint-Malo : *Mémoires* et lettres sont bien de la même main. — D'autres preuves encore viennent confirmer la démonstration. — Cet évêque de Saint-Malo était des meilleurs amis de Richelieu, comme nous le savons par le fameux complot de 1633 : treize mécréants, cette année-là, après avoir renié Dieu et trempé leurs mains dans du sang bouillant, avaient juré de tuer M. le cardinal et M. de Saint-Malo.

Revue des Etudes historiques (nov.-déc. 1904), travail de M. Amédée Britsch sur la jeunesse de Philippe-Egalité, grand-maître de la franc-maçonnerie en 1772, à vingt-cinq ans (sa femme fut, quatre ans plus tard, affiliée à la loge de la Folie-Triton), type du parfait gentilhomme selon le cœur du XVIIIe siècle, arbitre de la mode et des élégances, au point que, comme il avait les cheveux rares autour des tempes, les élégants crurent de bon goût de s'épiler le front ; beaucoup d'esprit et nulle étude (ne lut pas dix volumes, de sa majorité à sa mort) ; courtisé des femmes (la princesse de Lamballe, la marquise de Fleury, la princesse de Bouillon, Mme de Buffon, etc.), fanfaron de vice comme tous les siens (sa mère se vantait de rappeler Messaline ; son père se chargea de lui trouver sa première maîtresse, Mlle Duthé, et lui recommanda la compagnie des seigneurs les plus dissipés de la cour, le chevalier de Coigny, MM. de Fitz-James et de Conflans, le marquis René de Voyer d'Argenson) ; fut jeté dans la politique sans convictions, uniquement pour satisfaire ses rancunes contre Louis XVI et la cour.

Revue des études rabelaisiennes : M. Patry nous montre, dans Rabelais, un ancêtre littéraire de Flaubert, qui ne cessa de « pratiquer tous les jours » l'auteur de Gargantua, dès l'âge de seize ans et jusqu'à sa mort : « A côté (de Rabelais), disait-il, comme on se sent petit ! Mon Dieu ! comme on se sent petit ! » Je crois que Rabelais, en effet, eût jugé Flaubert très petit, et que, sauf peut-être des qualités de pure forme et de syntaxe, il n'eût point du tout été fier de cette postérité imprévue. Rabelais fut un convaincu, on dirait un apôtre s'il eût appliqué son génie à des matières plus « apostoliques » ; et il n'y a rien de commun entre son ordure plutôt superficielle et l'immoralité profonde de Flaubert.

M. Th. Dufour étudie *(Semaine littéraire*, 20 déc.) un manuscrit autographe de J.-J. Rousseau, de 1203 pages, intitulé *Institutions chymiques*. On avait cru, jusqu'aujourd'hui, que ce manuscrit n'était que le résumé d'un cours suivi par Jean-Jacques à Montpellier ou à Paris. Il paraît que ce serait, au contraire, un travail personnel : ce qui nous ferait, à côté du Rousseau philosophe, romancier, auteur dramatique, musicien, un Rousseau chimiste, bref un Rousseau quasi universel, ayant parcouru les étapes variées de l'intelligence humaine, jusques et y compris la folie.

Un travail de M. Maurice Souriau sur *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*. Encore un pan de légende qui tombe. Il n'en restait plus guère déjà après le *Bernardin* de Mme Arvède Barine et *Amour de philosophe* (lettres inédites de Bernardin à Félicité Didot, publiées tout récemment par M. de Gournier, Paris, Hachette). Les papiers de Bernardin forment une immense collection (à la Bibliothèque du Havre) : il avait la manie de garder tout ce qu'on lui écrivait et tout ce qu'il écrivait. M. Souriau a eu la patience de tout dépouiller. Adieu désormais le

Bernardin de la légende, que l'on se figurait volontiers suave et pacifique, bon, facile à l'émotion, assis devant une chaumière (comme dans les images), les yeux au ciel, un mouchoir à la main! Nous voici en face d'un vieillard atrabilaire, très avide d'amour et en rendant fort peu, nerveux, vaniteux, solliciteur incorrigible, faux savant et qui n'est pas même l'auteur des *Harmonies!* N'est authentique que ce qui a été publié par Bernardin lui-même : tout le reste, dont les *Harmonies*, est l'œuvre de son disciple Aimé Martin. Et Aimé Martin a pris, avec les manuscrits de son maître, toutes les libertés désirables. Ainsi, les *Harmonies*, dans la pensée de Bernardin, devaient être une sorte de cours de pédagogie, d'enseignement « civique et républicain » : Aimé Martin, pour faire sa cour à la duchesse d'Angoulême, nous a arrangé tout cela en berquinade, bouleversant jusqu'au plan du livre. Berquinade aussi est devenu ce drame d'*Empsaël*, tout voltairien dans le texte manuscrit, et transformé par le disciple en vague pastorale. — Un exemple typique de cette manière de procéder : Aimé Martin a retrouvé dans les papiers de son maître un morceau intitulé : *La mort du sage*, il a trouvé cela joli, et sans hésiter il a écrit en tête : *Mort de Bernardin de Saint-Pierre*.

Sans faire ici de polémique, je signalerai pourtant la nouvelle et fâcheuse évolution de la *Revue Bleue*, qui, fondée il y a quarante ans (1863) dans un esprit fort hostile à l'Eglise, sembla s'assagir il y a douze ou quinze ans, aux beaux jours du néo-christianisme, et derechef, sous sa nouvelle direction, élimine quelques-uns de ses éléments les plus honnêtes et fait appel à la collaboration politique de personnages comme Louis Havet (voir ce que nous en avons cité en 1904, p. 1074-1075), MM. les députés Alfred Massé, F. Dubief, Em. Chautemps, L. Vigouroux, A. Gervais, etc. De nos grandes Revues (car, malgré la simplicité et la modestie de ses apparences, la *Revue Bleue* est une de nos grandes Revues, l'une des plus justement appréciées du public cultivé, à l'encontre d'autres dont toute la « grandeur » réside dans le format ou sur le titre), de nos grandes Revues donc, la *Revue Bleue* est la seule qui emboîte le pas à la politique d'aujourd'hui. — Elle a donné (31 déc. 1904) la leçon d'ouverture de M. Abel Lefranc au Collège de France; et de M. Abel Lefranc, le huguenot sur qui sont tombés les yeux de certaines gens quand il s'est agi d'écarter M. Brunetière du Collège de France, l'on n'a jamais attendu un chef-d'œuvre, mais l'on ne se fût jamais attendu non plus à de telles vulgarités, et si embarrassées. — M. Aulard a donné à la *Revue Bleue* (5, 12 et 19 nov.) des *Notes sur l'Histoire du Concordat*. M. Aulard, du moins, a le mérite de la franchise et de la netteté, et ne se gêne pas pour affirmer carrément son opinion quand l'occasion s'en présente, protester contre la faute de langage de ceux qui prétendent n'en avoir qu'à l'Eglise ou au cléricalisme, déclarer sans ambages que c'est la religion elle-même qu'il faut détruire, que rien n'est possible sans cela, et qu'il faut le dire. Laissons-lui ses vues, dont nous n'avons cure : tout au moins devrait-on lui demander un peu plus d'exactitude matérielle à ne pas travestir les faits, à ne pas se tromper sur des dates aussi connues que la date de la signature du Concordat (qui est le 16 juillet, et non le 14, comme il le dit *R. Bleue*, p. 578). Où a-t-il vu que Pie VII, lors de son avènement au trône pontifical, ait reconnu Louis XVIII? Il est faux également qu'il ait jamais été convenu que le pape demanderait aux évêques constitutionnels leur démission : le pape ne voulut pas entendre parler d'une demande de cette sorte, qui eût impliqué reconnaissance des intrus. Sur la mesure prise par le Pape à l'égard des évêques fidèles qui refusèrent leur démission, écoutez M. Aulard : « Le Pape cède, mais avec un biais de casuiste. Il ne se sent pas le droit de déposer arbitrairement, sans grief, des évêques dont le seul crime est de lui avoir été fidèles. Il lui faut absolument un grief. Le voici : il les exhortera paternellement. S'ils refusent d'obéir à son exhortation, ce refus constituera une faute grave : c'est pour cette faute grave qu'il les déposera. » Voir l'exposé qui a été fait de ces questions épineuses ici, à plusieurs reprises, notamment en 1902, p. 197-199.

Que de choses encore à signaler! — Brièvement, rappelons à ceux de nos lecteurs qui nous ont demandé de revenir sur les événements d'Extrême-Orient, qu'il faut suivre *Questions diplomatiques et coloniales*, la meilleure de nos Revues de politique extérieure, rédigée par une élite de spécialités et dans un esprit rigoureusement scientifique et pénétré d'ailleurs de haute moralité (bi-mensuelle, 15 fr. par an, Paris, rue Bonaparte, 19) : voir la série d'études qu'y présente, presque dans chaque numéro, M. J. de la Peyre, sur *La guerre russo-japonaise et ses leçons*. — Dans un autre ordre de préoccupations, lire (nº du 1er déc.) *Canadiens et Français*, par Robert de Caix : à rapprocher de l'article fort bien documenté mais douloureux de M. Giquello *(Revue du Clergé français*, 15 déc.) : M. Giquello, qui rapporte du Canada une expérience personnelle, ne nous montre guère là-bas que des portes fermées : si ses vues sont justes, il fait sagement de nous avertir; si elles enferment une part d'exagération, nos confrères du Canada pourront redresser. — Et déjà quelle éloquente et précise rectification nous trouvons dans la Lettre collective où l'épiscopat canadien, s'adressant au cardinal-archevêque de Paris, redit à la France sa sympathie, ses vœux, et l'hospitalité que tant de dévouements exilés ont recueillie au Canada! (publiée dans *Univers* du 16 déc.).

Lire, dans la *Démocratie chrétienne* de Lille (décembre), les *Jardins ouvriers*, causerie d'un curé qui en a créé 450; — dans l'excellente revue lyonnaise, *Le Travail de la Femme et de la Jeune fille*, outre la multitude de données et renseignements pratiques qui sont le but propre de la revue et qui ont trait à l'amélioration de la

condition des jeunes filles et à leur préservation morale et religieuse dans les villes, une série de notices sur quelques-uns des meneurs de la démocratie révoltée, Jean Grave, Louise Michel, Jean Allemane, destiné par son père au sacerdoce, Jules Guesde, de famille très chrétienne, pieux lui-même au début, et dont la perversion fut commencée par la lecture des *Contemplations* et des *Châtiments* de Victor Hugo, etc.

On lira dans la *Revue Thomiste*, — mais d'abord on lira tout de la *Revue Thomiste*, la plus pleine de nos revues ecclésiastiques et qui réalise à merveille son programme d'harmonie entre la foi et la science, montrant le rapport des « questions du temps présent » aux données de la philosophie traditionnelle et comment c'est dans les cadres de la philosophie traditionnelle, et là seulement, que vient se ranger et trouver place à son ordre tout ce qu'il y a de légitime et de vrai dans les conquêtes scientifiques de l'âge moderne, préparant ainsi, pour le saint Thomas qui sera un jour appelé à réaliser la synthèse des connaissances humaines, une somme de matériaux précieux et d'une solidité indiscutable, — on lira donc, dans les derniers fascicules de la *Revue Thomiste* (sept.-déc. 1904), entre autres choses, l'analyse très vivante que le P. Hugon donne de l'acte de foi, et les réponses topiques que le P. Gardeil fait, sur la documentation de saint Thomas, à M. Turmel (de la *Revue du Clergé français)* qui voit évidemment dans les documents tout autre chose que ce qu'y voit le commun des mortels. (Voir, sur l'argumentation du P. Gardeil, *Ami* 1904, p. 84).

Et parce que M. Turmel a voulu *(Revue d'histoire et de littérature religieuse*, celle que l'on appelle la Revue de M. Loisy, parce que M. Loisy en est l'âme ou tout ou moins l'un des rédacteurs les plus abondants) nous apprendre à lire dans saint Augustin, sur le péché originel, quantité de choses que l'on ne se doutait pas qui y fussent enfermées, on étudiera de près « *Le péché originel, son essence d'après saint Augustin* » dans la *Revue augustinienne* (15 déc. 1904), l'une des dernières venues parmi nos revues ecclésiastiques, mais qui rapidement s'est fait une place d'honneur et mérite toute la confiance du clergé studieux.

Enfin je signale une revue qui vient de se fonder et qui n'a, celle-ci, rien d'ecclésiastique : ce sera la *Revue germanique*, dont le premier fascicule vient de paraître (janvier 1905). Elle aura cinq n[os] par an (prix d'abonnement, 14 fr., Paris, Alcan). Le but est d'activer le contact entre l'esprit français et les pays de race germanique. Beaucoup de gens eussent pensé que ce contact n'était déjà que trop actif, et que les emprunts que nous sommes en train de faire outre-Rhin et outre-Manche depuis près de deux siècles, ne portent pas précisément sur ce que ces pays ont de meilleur. La nouvelle *Revue* ne promet pas d'orienter ces emprunts dans un autre sens. C'est surtout de l'esprit germano-protestant qu'elle semble devoir être l'organe. Son secrétaire général pour l'année 1905 est M. Henri Lichtenberger, protestant. Elle est d'ailleurs d'allure plutôt lourde et massive ; et si l'esprit germanique ne se fût jamais infiltré chez nous que par des voies aussi embarrassées, il y eût causé des ravages moins rapides.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Les sources de la croyance en Dieu, par A. D. Sertillanges, professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-8 de 572 p., 7 fr. 50. — Paris, Perrin.

Ce livre est le fruit de longues années d'enseignement et de méditation philosophique. Plusieurs chapitres en ont paru déjà dans la *Revue Thomiste*, et nous les avons signalés à nos lecteurs comme quelques-unes des plus belles choses qui aient été écrites en ce temps.

Chercher les sources de la croyance en Dieu, c'est démontrer la légitimité de cette croyance, démontrer donc l'existence même de Dieu. Et c'est là une démonstration qui n'est inutile pour personne. La foi en Dieu est à la base de notre édifice spirituel. *Credere oportet accedentem ad Deum quia est.* De la fermeté et de la largeur de la base dépendra la fermeté et la largeur de l'édifice lui-même. La foi est une racine ; la vigueur de la racine assurera la vigueur de l'arbre et son développement harmonieux. On ne croit jamais assez en Dieu. On a toujours besoin de se rappeler Dieu, de se redémontrer Dieu. Se « montrer » Dieu, c'est se mettre en la présence de Dieu, ce qui est la condition nécessaire et suffisante de la perfection.

Mais il y a plus. Chercher les sources de la croyance en Dieu, c'est les retrouver, ces sources, partout, — partout, sur tous les points du temps et de l'espace, dans la moindre vibration du dernier atome de matière, mais surtout en nous-mêmes et dans toutes les aspirations et les mouvements de notre esprit, de notre cœur, de notre volonté. Tout, dans notre vie comme dans le monde qui nous entoure, est suspendu à Dieu. Ce que nous avons comme ce qui nous manque, ce qui se fait en nous comme ce que nous y faisons, ce que nous repoussons de toutes nos forces comme ce qui nous est nécessaire pour vivre, tout prouve Dieu. Les conditions matérielles de notre vie, ses conditions intellectuelles, ses conditions morales, son attitude en face de l'idéal, tout appelle Dieu. Otez Dieu du monde, il n'y a plus que ténèbres, désespoir, néant. « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraye. » Et qui n'effrayerait-il pas ? S'il faut être seul, seul en face du mystère, dans la nuit noire de l'univers muet, quel autre sentiment que la terreur folle et le désespoir peut germer au cœur d'un homme, si cet homme a un cœur et quelque chose au front ? Otez Dieu, et la vérité n'est plus qu'un mot, toute affirmation de vérité devient impossible, impossible aussi toute négation, puisque toute négation implique une affirmation et que, dire que l'on ne sait rien, c'est affirmer le savoir. Otez Dieu, et il n'y a plus de volonté humaine, puisque notre volonté, non plus que notre intelligence, ne s'attache qu'à ce qui est éternel et n'embrasse les choses qu'autant qu'elle les sent et les veut éternelles et infinies...

Tout tient à Dieu, tout procède de Dieu, tout aboutit à Dieu, tout s'explique par Dieu, et rien ne s'explique que par Dieu. *In ipso vivimus...* Nous parcourons la

nature ; nous parcourons la vie ; nous parcourons la société ; et, au bout de toutes les avenues, nous voyons surgir Dieu, Dieu centre de tout, Dieu foyer où tous les rayons convergent, Dieu but où tous les efforts sont tendus, même ceux qui prétendent s'orienter vers d'autres centres.

Tout cela, c'est de la philosophie, c'est de la métaphysique, c'est de la théorie. Mais qu'elle est pratique, cette théorie ! et comme notre conscience nous dit vite, à chaque pas de l'argumentation, qu'il faut la vivre, la faire vivre en nous ! Si Dieu est tout, considéré en lui-même, ne faut-il pas qu'il soit tout à nos yeux ? Si l'effort du siècle écoulé, si la pensée fondamentale du libéralisme a été d'écarter Dieu de tous les domaines de l'activité et de la science, de tout laïciser, de tout humaniser (excepté l'homme !), de couper tous les câbles qui rattachent les objets des connaissances humaines et de la vie humaine à cet objet premier, à ce vivant suprême qui s'appelle Dieu, notre premier effort à nous et notre universelle pensée ne doit-elle pas être de le restaurer en nous, de le montrer vivant en nous et dans toutes les manifestations de notre vie ?

Je voudrais par ces quelques lignes avoir laissé à mes chers lecteurs l'impression qu'ils trouveront ici non pas seulement une démonstration philosophique, non pas seulement même un ouvrage d'apologétique, d'une apologétique d'ailleurs admirablement loyale et aimante et qui est appelée à porter la lumière avec la chaleur dans nos milieux cultivés et surtout dans notre jeunesse, — mais aussi des thèmes, des méditations extrêmement pénétrantes et pratiques. Ce livre a été médité par un philosophe qui est aussi un apôtre ; et il veut être médité. Méditez-le ; peu de pages vous auront donné le sentiment plus profond et plus vif de ce qu'est l'homme en face de Dieu, de ce que Dieu veut être pour l'homme. Le P. Sertillanges écrit une langue admirablement nourrie de pensée thomiste, mais ouverte aussi à tous les besoins de l'âme contemporaine, condescendante à nos faiblesses, lumineuse et ferme dans l'exposé et écartant ensuite aisément d'un mot les ombres et les nuages de la philosophie séparée, loyale toujours et chaude, vibrante, très personnelle et primesautière, d'une éloquence aussi haute qu'elle est familière, une langue qui rappelle souvent Pascal. Le P. Sertillanges cite quelquefois Pascal : n'étaient les guillemets, on ne s'apercevrait pas qu'il s'agit d'une citation.

Ce qu'il y a dans une Hostie. *Entretiens sur la sainte Eucharistie pour des enfants qui se préparent à la première communion*, par M. l'abbé Millot, ancien vicaire de Saint-Paterne à Orléans, vicaire général d'Oran. — Un vol. in-32 de 360 p., 1 fr. (*franco*, 1 fr. 25). — Paris, Lethielleux.

Les livres ne manquent pas, composés pour la préparation des enfants à la première communion. Il en est d'excellents, comme *Le grand jour approche* qui a à peine vieilli. Mais en général ils prennent l'enfant par l'imagination, par le cœur, par la piété, pour le diriger doucement, comme par la main, vers ce jour lumineux qui est en réalité à ceux qui ont l'âme pure le plus beau jour de la vie. Pourquoi ce jour si radieux est-il souvent sans lendemain ? Ne serait-ce pas qu'on a négligé de donner à l'enfant le fond de la doctrine, le seul durable ?

C'est ce qu'a pensé M. l'abbé Millot. C'est pourquoi il a consacré ce petit livre à développer surtout la doctrine de l'Eucharistie. Il l'a composé en pensant à ses enfants de la première communion de Saint-Paterne de l'année 1904 ; c'est pourquoi l'on y trouve çà et là, toujours discrète d'ailleurs, la note attendrie.

Il commence par les mettre tout à la *joie*, par l'annonce de la grande nouvelle. Puis la *crainte* vient tempérer cette allégresse trop vive. Ce jour en effet sera « un jour de vie ou de mort. » Ensuite il montre ce qu'il y a dans une hostie :

Il y a Jésus-Christ réellement présent ;
Jésus-Christ qui s'offre en sacrifice ;
Jésus-Christ qui est la nourriture divine de l'âme.

Ces vérités sont exposées en trente-neuf petites instructions très simples et très courtes, accompagnées chacune d'une histoire bien choisie, parfois saisissante. On sait que les histoires sont comme le burin qui grave une pensée dans la mémoire et dans l'esprit, qui y laisse une *impression*. C'est, au début, une lettre de l'abbé Perreyve à une de ses petites cousines. Elle est charmante cette lettre, pieuse surtout. Il y raconte comment Jésus accorde presque toujours ce qu'on lui demande le jour de sa première communion : « Moi, je l'ai éprouvé. En revenant de la sainte table, dans le premier moment de mon action de grâces, j'eus la pensée de demander à Dieu la grâce d'être prêtre, je n'ai jamais oublié cette prière-là... » C'est encore Lamartine enfant s'échappant de la cour des élèves pour entrer par une porte secrète dans l'église « déjà assombrie par la nuit, et à peine éclairée au fond du chœur par la lampe suspendue au sanctuaire... Plongé pendant des minutes que je ne comptais plus dans une muette mais intarissable adoration, je ne sentais plus la terre sous mes genoux ou sous mes pieds, et je m'abîmais en Dieu. » C'est la conversion d'Hermann, les conseils de M. Legouvé à son fils, et surtout cette délicieuse anecdote du « pain de chez nous. »

Avec ces histoires il est facile d'intéresser les enfants, et si pendant les deux ou trois mois qui précèdent la première communion les catéchistes leur lisaient simplement ces instructions, ce serait déjà un bon catéchisme doctrinal, présenté sous une forme agréable, et à la fois une préparation efficace pour les exciter à se corriger de leurs défauts, à acquérir la pureté de cœur par la pénitence des fautes et par les petits sacrifices journaliers volontairement consentis.

M. l'abbé Millot est l'auteur des *Trésors d'histoires* que connaissent bien les lecteurs de l'*Ami du Clergé*.

SECONDE MISSION HOURST. **Dans les Rapides du Fleuve Bleu.** *Voyage de la première canonnière française sur le haut Yang-Tsé-Kiang*, par le lieutenant de vaisseau Hourst, avec préface de M. Jules Lemaître. — Un vol. in-8 de 370 p., illustré de 50 gravures, 10 fr. — Paris, Plon.

Voici une des pages les plus brillantes, les plus élevantes aussi, de notre épopée coloniale. Le colonel Marchand a dit qu'aucun officier français n'a de plus beaux états de service que le commandant Hourst ; et Marchand doit s'y connaître. Hourst a été partout, excepté en Amérique et en Australie ; mais ce dont l'histoire gardera surtout le souvenir, c'est sa première mission, sur le Niger et au pays des Touaregs. Il est le premier homme qui ait descendu le cours du Niger, de Tombouctou à l'Océan. Il est de ceux qui, littéralement, ont agrandi pour nous la face de la terre. Son nom est lié à l'histoire même de la découverte et de la description de notre planète.

Cette première mission, il nous l'a racontée dans un précédent volume. Aujourd'hui il nous dit comment il a triomphé du grand fleuve chinois, du Yang-Tsé, aux rapides meurtriers, et comment il l'a remonté jusqu'à son cours supérieur, non le premier cette fois, mais plus heureusement et plus loin qu'on ne l'avait fait avant lui, réussissant, avec deux bâtiments de hasard, à passer là où avaient échoué les Allemands et rejoignant tout à coup au Se-tchouen les Anglais qui se croyaient en possession d'un monopole.

Il nous dit tout cela simplement, rondement. Il écrit comme il agit. Les détails techniques sont limpides.

L'émotion, que l'on sent d'ordinaire contenue, mais sans contrainte, éclate, aux heures plus dramatiques, avec une spontanéité empoignante, illuminée d'images subites qui vous donnent le frisson de la chose vue. C'est un beau type de style militaire et français. C'est, mieux encore, un précieux exemple et une rare leçon de choses pour notre jeunesse, leçon de courage et d'endurance, de science aussi et d'exactitude technique, de sang-froid, de persévérance, de ténacité, d'opiniâtreté invincible. Ce ne sont pas prouesses d'une heure, mais de semaines et de mois. On n'échappe aux dangers tragiques que pour retomber aux prises avec les menus accidents qui, dans ces circonstances, peuvent tous être mortels et qui surtout sont plus propres encore que le grand péril à énerver les volontés. L'effort, ici, est de tous les instants, est toujours, toujours à recommencer, sous peine de mort. Plus d'une fois, devant tant d'obstacles accumulés et sans cesse renaissants, le lecteur est tenté de s'écrier : « J'y renonce ! » Hourst, lui, ne renonce jamais, reste calme, et sourit dans sa moustache, d'un air têtu.

Sous la couronne d'Angleterre, par Firmin Roz. — Un vol. in-12 de IV-302 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

M. Firmin Roz présente son livre sous allure d'un voyage aux provinces anglaises de l'archipel celtique, Irlande, Ecosse, pays de Galles. Et c'est un voyage en effet, allègrement conduit, pittoresque, brillamment écrit. Mais c'est tout autre chose encore, et c'est surtout autre chose. Le voyageur ici se double d'un historien, et l'éclat des couleurs recouvre une psychologie admirablement pénétrante.

Ces trois pays ont cessé d'être des Etats ; mais chacun d'eux est demeuré une nation. « Sous la couronne d'Angleterre, » qui jadis meurtrit et ensanglanta leur tête, ils gardent leurs traditions et toute leur âme. C'est cette âme qu'évoque M. Firmin Roz ; et c'est cette âme qu'il pressent et qu'il nous révèle dans les paysages auxquels fut associée son histoire, dans les vestiges qui subsistent du passé, et derrière la vie d'aujourd'hui. Et c'est sans doute un des plus émouvants sujets de l'histoire moderne que ce drame de races, prolongé huit siècles durant et dans trois contrées différentes, avec le même résultat d'impuissance finale chez les vainqueurs, de résistance opiniâtre et d'irrédentisme chez les vaincus.

La majeure partie du livre est consacrée à l'Irlande. Et c'est vers l'Irlande en effet que se tournent à l'heure actuelle les regards non plus seulement des âmes généreuses et compatissantes, mais des politiques eux-mêmes et des diplomates. Que sera le « destin » prochain de l'Irlande ? La lutte paraît vouloir y sortir de la période des violences. On en est enfin venu de part et d'autre, après les haines inexpiables, aux concessions, à l'estime mutuelle, peut-être même à la bienveillance. Que serait l'Irlande rendue à la paix et à la dignité civiles ?

Les esprits à généralisations chagrinées peuvent continuer à répéter à l'envi qu'une race celtique jamais ne sera capable de *self-government ;* que rien, depuis César, rien, ni malheurs ni rébellions ne leur ont appris à s'unir ; que le génie des rêves a fait d'eux à jamais sa proie, et que cette supériorité de l'âme s'est toujours expiée par une infirmité, une inaptitude physique à la vie ; que le développement démesuré de la faculté poétique s'est produit chez eux aux dépens des activités inférieures que les autres peuples emploient à s'organiser ; qu'ils ne pourront jamais dépasser ce stade de société enfantine et rudimentaire que représente la vie de clan, et qu'ils sont fatalement voués à périr, que leur cause est perdue d'avance, et que c'est sans doute pourquoi ils la chérissent.

Voilà ce que clament les modernes théoriciens de la psychologie des peuples, les apôtres de la force, de la sélection naturelle, de la sur-humanité. Mon Dieu ! c'est ce que disent de la France, « race celtique, » tous les pédants d'outre-Rhin. Seulement ils négligent de nous dire à quelle époque nous sommes devenus « celtiques » et ce qui a empêché notre « celtisme » de porter ses fruits d'anarchie au cours de notre histoire. Il est vrai qu'ils clamaient déjà la dégénérescence et la ruine de la France au XVe siècle, au temps où Charles le Téméraire étreignait Louis XI, et au XIVe siècle, au temps d'Isabeau la Bavaroise. Les Allemands ont toujours cru à la ruine imminente de la France...

Mais ce n'est point des Allemands qu'il est question dans le livre de M. Roz ; et M. Roz n'est point des psychologues darwiniens ou hégéliens qui ne croient qu'à la force. « Le dernier mot, dit-il, reste à ce qui mérite de vivre. » Et a-t-on le droit de crier à l'incapacité d'une race qui, dans les terres où elle émigre, dans les « nouvelles Irlandes » d'Australie ou d'Amérique déploie tout à coup tant de ressources qui s'étiolaient dans son île asservie ? M. Roz a vu en Irlande la maison d'origine du président Mac-Kinley, et compté le petit nombre de générations qui séparent cette chaumière misérable de la Maison-Blanche.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Jusqu'où s'étendent les pouvoirs des personnes qui ont obtenu une permission de l'Index ?

2° L'inhumation d'un protestant dans un cimetière le pollue-t-il, et est-on tenu ensuite de bénir chaque tombe ?

R. — Ad I. Les personnes qui ont obtenu une permission de l'Index peuvent la voir restreinte et par les lois générales et par les réserves apposées dans leur feuille de concession.

I. Les réserves du droit général sont consignées dans l'article 26 de l'Index, où on lit :

Omnes qui facultatem apostolicam consecuti sunt legendi et retinendi libros prohibitos, nequeunt ideo legere et retinere libros quoslibet, aut etiam ephemerides ab Ordinariis locorum proscriptas, nisi eis in apostolico indulto expressa facta fuerit potestas legendi et retinendi libros a quibuscumque damnatos. Meminerint insuper qui licentiam legendi libros prohibitos obtinuerunt, gravi de præcepto teneri hujusmodi libros ita custodire ut ad aliorum manus non perveniant.

Cette restriction s'applique à toutes les personnes qui ont obtenu la permission de l'Index : sont exclus de la faculté les livres et les journaux condamnés par l'Ordinaire du lieu. Il n'y a d'exception que pour les cas où la permission est absolue et mentionne expressément le pouvoir de lire tous les ouvrages condamnés n'importe par qui.

II. Les rescrits particuliers renferment souvent d'autres réserves. Nous citons comme exemple une permission datée du 6 décembre 1878 où on lit : « Exceptis de obscœnis ex professo tractantibus, et iis qui loci Ordinario excipiendi visi fuerint. » Dans d'autres, certains ouvrages sont exceptés

par leur titre. C'est donc à chacun à examiner attentivement les termes de sa permission et à s'y conformer.

Ad II. Le cimetière n'est pas pollué par la sépulture d'un hérétique, tels que sont les protestants, *en tant qu'hérétique*. Assurément l'Eglise refuse aux hérétiques la sépulture ecclésiastique, et par là-même une place dans ses cimetières bénits; mais la violation de cette loi n'entraîne pas la pollution du cimetière.

Le Rituel (tit. VI, ch. II, n. 2) dit : « Negatur ecclesiastica sepultura... *hæreticis* et eorum fautoribus. » Il s'agit des hérétiques *formels*, dont l'hérésie s'est manifestée *extérieurement* [1].

Il faut qu'ils soient connus comme hérétiques; mais il n'est pas nécessaire qu'ils aient été publiquement dénoncés comme tels : « Et si tales hæretici publici et manifesti, licet nondum per Ecclesiam declarati, in hoc tamen gravi crimine decesserint, ecclesiastica careant sepultura [2]. »

La S. C. de l'Inquisition a donné une décision dans le même sens le 6 novembre 1641, et fait exhumer le cadavre d'une princesse calviniste enterrée dans l'église de Dusseldorf [3].

Donc l'Eglise défend d'inhumer les hérétiques formels et connus comme tels dans la partie bénite du cimetière; de plus elle prescrit, quand les lois civiles le permettent, de les exhumer, et tout cela *sub gravi*.

Quant à la pollution du cimetière, elle n'a lieu que par la sépulture des *infidèles*, c'est-à-dire des non baptisés, et des excommuniés *vitandi*.

Or les hérétiques sont présumés baptisés, bien qu'il y ait des doutes sérieux sur la valeur du baptême qu'ils reçoivent. De plus, on ne peut ranger parmi les excommuniés *vitandi* que les personnes qui ont été excommuniées nommément [4], et celles qui ont infligé un mauvais traitement notoire à un clerc [5].

Si un protestant rentre dans l'un ou l'autre de ces cas, la présence de son cadavre pollue le cimetière et oblige à bénir les fosses en particulier; dans le cas contraire, le cimetière n'est pas pollué. En France, et dans les pays où la loi civile décrète la promiscuité de sépulture dans les cimetières, il n'y a rien à tenter et l'on peut continuer à faire les sépultures comme par le passé. Dans les autres contrées, il faut, après avoir prévenu l'Ordinaire, puisqu'il s'agit d'une chose grave, faire exhumer le corps de l'hérétique.

Q. — 1° Me trouvant à Lourdes pendant le Pèlerinage national cette année, un brave homme vint me causer et me demander ce que je pensais des « Quinze oraisons révélées à sainte Brigitte de Suède. » Il me dit combien il était navré de voir condamnées par Pie X comme fausses les promesses annexées aux quinze oraisons en question. Mon interlocuteur ajoutait que sa conviction était que la cause des malheurs des temps devait être attribuée à cette sentence, et que la persécution continuerait à sévir aussi longtemps qu'elle serait maintenue. Je me contentai de répondre en souriant que la persécution a d'autres causes, et que du reste Rome ayant parlé, tout bon catholique devait s'incliner.

L'*Ami* voudrait-il me dire ce qu'il faut penser de cette dévotion aux Quinze oraisons, et dans quel sens Rome s'est prononcée?

2° A qui un religieux doit-il s'adresser à Rome pour demander la dispense de ses vœux? Y a-t-il une formule spéciale à employer ou des formalités à remplir?

R. — Ad I. Il y a longtemps que le Saint-Siège a condamné les *Oraisons* de sainte Brigitte, reine de Suède. On lit, en effet, dans le décret de la S. C. des Indulgences du 7 mars 1678 : « His annumerandæ sunt, quæ tributæ dicuntur... orationi, ut aiunt, in sepulchro D. N. repertæ; et indulgentiæ innixæ revelationi factæ S. Birgittæ [1]... »

Le décret du 26 mai 1898 renferme aussi une condamnation contre une feuille attribuée à sainte Brigitte. Cette production, qui porte le n° VIII, est intitulée *Lettera di Gesù Cristo delle goccie di sangue che sparse N. S. G. C. mentre andava al Calvario.* Voici maintenant le texte de la condamnation : « Quare Emi Patres... unanimi suffragio rescripserunt : Prædicta foliola ad hanc Sacram Congregationem delata, fore omnino proscribenda, eisque adnexas, uti dictitatur, indulgentias apocryphis et falsis esse accensendas [2]. »

Le P. Beringer est aussi sévère pour les prières en question. Après avoir déclaré qu'elles ne sont enrichies d'aucune indulgence, il ajoute : « Rien de plus absurde et de plus contraire aux principes de la foi que les promesses faites à ceux qui réciteront ces Oraisons pendant un an [3]. »

Voilà le jugement de l'Eglise sur les *Oraisons* de sainte Brigitte. L'Eglise ayant parlé, la cause est jugée. En somme, la récitation des Oraisons n'est pas interdite en elle-même; ce qui est interdit, c'est de leur attribuer une valeur absolue, basée sur le seul fait de leur récitation pendant un espace de temps déterminé.

Ad II. Le religieux engagé dans les ordres sacrés qui veut demander dispense de ses vœux, doit d'abord trouver un évêque qui consente à l'incorporer à son diocèse d'une manière définitive pour en faire un clerc séculier. Ensuite il doit se munir d'une permission des supérieurs de l'Institut, afin d'éviter les longueurs; en effet le Saint-Siège n'accorde jamais une dispense sans avoir demandé au moins l'avis du procureur général de la Congrégation. En demandant cet avis à l'avance, on s'évite des surprises.

Quand toutes ces pièces sont en ordre, le parti

[1] Cap. *Sicut*, et cap. *Excommunicamus, Credentes*, § *de Hæreticis*; cap. *Quicumque*, eod. in 6°.
[2] Martin V, *Inter cunctas*, 1418.
[3] *Ami du Clergé*, 1892, p. 675. — Cf. card. Petra, *Commentar.* ad Constitutionem XVIII Innocentii IV, n. 48, t. III, p. 103.
[4] Stremler, *Traité des peines ecclésiastiques*, p. 279. — De Angelis, lib. III. tit. XL, n. 4.
[5] Stremler, *ibid.*, p. 279.

[1] *Decreta authentica*, n. 18.
[2] *Ami*, 1899, p. 502.
[3] Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 108.

le plus facile est de rédiger une supplique dans laquelle on expose clairement les motifs qui déterminent à quitter la Congrégation, et l'acceptation de l'évêque qui veut bien incorporer à son diocèse. Le dossier comprenant ainsi trois pièces est adressé à Rome au correspondant de l'évêché, qui se chargera de le présenter et de retirer la réponse. — On peut aussi s'adresser à des correspondants particuliers ; mais, comme dans l'hypothèse précédente, il faut une supplique du recourant, l'avis du procureur de l'Institut, et enfin une lettre de l'évêque qui accepte le religieux au sortir de la Congrégation.

Q. — 1° Seul prêtre dans la paroisse, il m'arrive parfois de donner la sainte communion à 7 h. 1/2 ou 8 h., quand l'unique messe n'a lieu que plus tard.

Puis-je alors, n'ayant pas communié moi-même, réciter publiquement la prière « *Me voici, ô très bon Jésus,* » sans compromettre le gain de l'indulgence ?

2° L'inscription est-elle nécessaire pour la collation du scapulaire bleu de l'Immaculée-Conception ? Si oui, depuis quand la dernière sanation a-t-elle été faite ?

R. — Ad I. Il n'est dit nulle part que la communion doive *précéder* la récitation de la prière *O bone Jesu*. Voici les termes dans lesquels est faite la concession dans la *Raccoltà* (1898, p. 155, n. 97) : « Condizioni : confessione, communione e preghiera secondo l'intenzione del Sommo Pontefice. »

Cette indulgence rentre d'ailleurs dans la catégorie des indulgences ordinaires, pour lesquelles l'ordre dans lequel on remplit les œuvres est complètement indifférent.

Vous pouvez donc continuer à réciter la prière *O bone Jesu* le matin avant votre messe, sans compromettre les indulgences.

Ad II. La S. C. des Indulgences a déclaré le 27 avril 1887 que le scapulaire de l'Immaculée-Conception ne formait pas une confrérie : « V. An suscipientes et gestantes scapulare cæruleum B. M. V. Immaculatæ, aut rubrum Passionis D. N. J. C., confraternitatem constituant ? — Resp. Ad V : *Negative*. »

Les auteurs en ont conclu avec raison que l'inscription n'est pas nécessaire pour ce scapulaire, puisqu'elle ne s'impose que pour les véritables confréries [1].

Depuis, les Théatins ont obtenu du Saint-Siège l'érection d'une véritable confrérie dans leurs églises : ce qui comporte pour les fidèles qui veulent s'y agréger l'obligation de l'inscription. Même avant l'érection de cette véritable confrérie, les Théatins conseillaient de noter sur des listes les noms des personnes à qui on donnait le scapulaire de l'Immaculée-Conception et de les leur envoyer : « Scribat nomina christifidelium qui S. Scapulare receperunt in folio Romam mittendo, si facile, et quando fieri, poterit. »

---

[1] Tachy, *Les Confréries*, 2e édit., n. 221.

Q. — 1° Est-il vrai que Rome a manifesté le désir de ne plus voir de nouveaux Tiers Ordres se constituer ?

2° J'ai parcouru la brochure de M. Tachy sur *Les Tiers Ordres* et je n'ai pas su y trouver la formule d'absolution générale pour les tertiaires franciscains. Elle se trouve bien dans le bref *Quo universi*, mais je n'ai point ici le texte de ce bref, et je ne le trouve pas dans le Rituel. J'ai eu dernièrement entre les mains un *Manuel* de tertiaire qui ne la donne pas non plus.

R.— Ad I. Le Saint-Siège maintient les anciens Tiers Ordres rattachés aux grands ordres, mais ne veut pas accorder aux congrégations nouvelles la permission d'en établir. Le n. 50 des *Normæ* porte : « Congregationibus votorum simplicium non *permittitur* sibi aggregare tertium quemdam cœtum habentem speciem *tertii ordinis*. »

Un institut peut évidemment grouper autour de lui toutes les bonnes volontés qu'il rencontre et en former des œuvres diverses pour l'aider dans ses travaux et faire le bien avec cet appui ; mais les instituts à vœux simples ne peuvent faire de ces associations de véritables Tiers Ordres ainsi qu'il est arrivé pour les instituts à vœux solennels.

Depuis longtemps déjà la S. C. des Evêques et Réguliers s'était prononcée dans ce sens, comme on peut le voir par des remarques faites aux Sœurs de Sainte-Julienne, de Malines, le 29 mars 1875 : « Haud approbandum erit, y est-il dit, ut pium Institutum Sororum habeat sibi adnexum tertium ordinem mulierum, id enim *ab Apostolica Sede concessum fuit tantum religiosis ordinibus in quibus vota solemnia emittuntur* [1]. »

Le motif, c'est qu'un *tiers* ordre, *tertius ordo*, suppose déjà *deux* autres ordres : ce qui n'existe pas dans les instituts à vœux simples.

Il en est question encore, le 12 mai 1890, pour les Frères de Saint-Joseph, de Turin [2].

C'est pour s'éviter l'ennui de pareilles observations faites aux congrégations isolées, que la S. C. des Evêques et Réguliers a inséré la remarque dans ses *Normæ* du 28 juin 1901. Elle en a fait ainsi une règle générale pour toutes les congrégations à venir.

Ad II. Les prêtres autorisés à donner l'absolution générale peuvent, en l'absence de la formule ordinaire, employer celle-ci qui est plus courte : « Auctoritate a Summis Pontificibus mihi concessa, plenariam omnium peccatorum tuorum indulgentiam tibi impertior. In nomine Patris...»

Q. — 1° Est-ce qu'une religieuse qui a déjà fait ses vœux peut faire le vœu héroïque ?

2° Doit-elle pour cela en parler à ses supérieurs ?

Ces questions me sont posées par une sœur sécularisée qui a fait des vœux simples et temporaires.

R. — Ad I. Aucune loi ecclésiastique n'empêche un religieux qui a fait ses vœux de faire le vœu héroïque de charité en faveur des âmes du purga-

[1] Battandier, *Guide canonique*, 1900, p. 49, n. 52.
[2] *Ibid.*, p. 50.

toire. La preuve s'en trouve dans la pratique des plus saints religieux, qui ont fait ce vœu. On peut citer le P. Gaspar Oliden, théatin, le P. Ferdinand de Monroy, S. J., et nombre d'autres personnages appartenant à divers ordres. Le V. Ximénès, de la famille franciscaine, le fit sur le conseil de la sainte Vierge elle-même. De cette pratique générale, on peut conclure que cette donation est licite pour les religieux.

Comment peut-on la légitimer au point de vue du droit canonique? — C'est que les choses que le religieux abandonne ne tombent pas sous ses vœux, et qu'il en est de même de l'acte par lequel il les abandonne.

L'objet du vœu héroïque, c'est l'offrande spontanée faite par le fidèle à la divine Majesté, en faveur des âmes du purgatoire, de toutes ses œuvres satisfactoires pendant la vie et de tous les suffrages qui pourront lui être appliqués après sa mort. Tout cela ne comporte que des choses spirituelles, qui restent la propriété du religieux, même après ses vœux, comme le mérite lui-même reste personnel pendant la durée des vœux.

D'autre part, cet abandon se faisant par un acte purement interne, le religieux peut le faire sans violer son vœu d'obéissance. De tous ces motifs nous concluons qu'un religieux peut faire le vœu héroïque de charité sans aller contre sa règle ni l'obéissance qu'il doit à ses supérieurs.

Ad II. Un religieux doit-il parler à ses supérieurs de l'abandon qu'il fait de ses œuvres satisfactoires aux âmes du purgatoire? — Nous ne le pensons pas, et voici nos motifs.

Cet abandon peut être regardé comme une mortification *interne*. Or, d'après l'article II du décret *Quemadmodum*, du 17 décembre 1890, ce qui concerne la pratique des vertus internes est du ressort du confesseur, et non des supérieurs. Mais comme l'article III permet aux sujets d'ouvrir spontanément leur âme aux supérieurs pour en obtenir conseil et pour l'acquisition des vertus et le progrès dans la perfection, rien n'empêche les religieux qui le voudraient de faire part à leurs supérieurs de leur intention de faire le vœu héroïque.

LITURGIE

Q. — 1° Quelques membres d'une congrégation qui a un Ordo particulier dirigent un séminaire diocésain en vertu d'un contrat régulier souscrit par la Congrégation. La chapelle du séminaire est semi-publique et dédiée à saint Dominique. Les prêtres directeurs de ce séminaire doivent-ils faire la fête de saint Dominique avec octave au bréviaire et à la messe, et mémoire du même saint aux suffrages communs?

2° Comment faut-il entendre le décret n. 3448, *Dub. VI*, relatif à la garde de la clef du tabernacle?

3° Qu'entend le décret 3499, ad 2, par « *privatim* »? Les diacres peuvent-ils ou même doivent-ils porter l'étole transversale quand ils ne communient pas « *privatim*? »

4° Quelles sont les conditions requises pour qu'une coutume soit légitime en matière liturgique?

R. — Ad I. Le titulaire de la chapelle principale d'un séminaire est toujours célébré par le supérieur, les professeurs et les clercs de la maison qui sont dans les Ordres, sous le rit de 1re classe avec octave. Il importe peu que les uns ou les autres aient un Ordo particulier ou suivent l'Ordo diocésain; tous doivent faire de ce titulaire au Bréviaire et à la messe, parce que cette chapelle est véritablement leur église propre. D'où il suit que, même en vacances, professeurs et séminaristes devront aussi, quand il y a lieu, faire le suffrage de saint Dominique. (Cf. S. R. C., 28 sept. 1872, n. 3279; 27 mai 1876, n. 3400, ad IV; 5 juin 1899, n. 4025, ad 1 et 5).

Ad II. Qu'il s'agisse de religieuses cloîtrées ou non, c'est à l'aumônier ou au prêtre de service à avoir la garde de la clef du tabernacle, et non aux sœurs ou à la sacristine. « *Clavem tabernaculi,* a répondu la Congrégation du Concile, *privative et exclusive ad parochum pertinere, non obstante contrario statuto et quacumque consuetudine* » (25 juin 1689); et encore: « *Monialibus non committitur clavis tabernaculi SSmi Sacramenti.* » (12 janv. 1694). De même, le pape Innocent XIII, en 1724, tout en permettant de conserver cette clef à la sacristie, exige qu'elle soit placée en lieu sûr et dans une armoire fermée à clef. Autrement, les contrevenants seront passibles d'une suspense de trois mois; et même de peines plus graves, si par suite de leur négligence il est résulté quelque irrévérence envers la sainte Eucharistie. (Cf. Victorius ab Appeltern, t. I, p. 63).

Il y aurait donc facilement faute grave à laisser cette clef dans un lieu banal et à portée de tout venant, en raison du danger de vol et de profanation. (Cf. *Ami*, 1884, p. 595).

Si l'aumônier est remplacé pendant la semaine pour la messe ou le salut, c'est à lui de renseigner son suppléant, qui aura soin de remettre la clef à sa place ordinaire après l'office.

Ad III. Les diacres sont dits communier *privatim*, lorsqu'à la messe ils ne font point partie des ministres sacrés ou des ministres parés; et dans ce cas ils portent l'étole en écharpe, comme le prescrit le décret 3499, ad 2, pour aller communier. Mais s'ils remplissent les fonctions de diacres assistants ou parés, ils s'approchent de la sainte communion avec les ornements qu'ils portent depuis le commencement de la messe (cf. S. R. C., 10 mai 1895, n. 3855, ad IV; 12 sept. 1857, n. 3059, ad 22; 12 août 1854, n. 3029, ad 14; et 9 juin 1899, n. 4030), et par conséquent sans étole, si leurs fonctions précédentes ne l'exigeaient pas elles-mêmes.

Ad IV. Pour qu'une coutume en matière de liturgie prévale contre la loi, il faut d'abord comme en toute autre matière que cette coutume soit notoirement et librement suivie par l'ensemble de la

communauté : nation, province, diocèse, paroisse, ou ordre religieux, selon le cas. Il faut deuxièmement qu'elle soit raisonnable, c'est-à-dire que son objet, eu égard aux circonstances, convienne mieux au bien général que la loi elle-même, sans aller jamais d'autre part contre le droit divin ou canonique, ni affaiblir le nerf de la discipline ecclésiastique. Il faut enfin que la coutume ait le consentement exprès, ou tacite, ou légal, du Souverain Pontife.

Mais combien de temps faut-il pour que la coutume ait force de loi ? — Si elle a pour elle le consentement exprès du Pape, il n'y a pas de difficulté; elle a force de loi, aussitôt que ce consentement est dûment constaté.

Si le consentement est tacite, c'est-à-dire si le Pape connaissant la coutume, et pouvant réclamer sans inconvénient contre son introduction par la communauté, ne réclame pas, il est présumé ne plus tenir à l'exécution de la loi, et la coutume devient ainsi par le fait même régulière. Mais il en serait autrement si le Pape gardait le silence uniquement pour éviter de plus grands maux, v. g. un schisme ou la persécution religieuse. Dans ce cas, la coutume ne prévaut pas contre la loi, mais il est à présumer que le Pape suspend l'obligation de sa loi jusqu'à ce que se lèvent des jours meilleurs.

S'il s'agit enfin du consentement légal, c'est-à-dire accordé par le droit général aux coutumes raisonnables qui sont ignorées du législateur, les auteurs distinguent entre les coutumes *prœter jus* et les coutumes *contra jus*. Pour les premières, on reconnaît généralement qu'une durée de dix ans suffit; pour les secondes, il y a controverse : les uns se contentent également de dix ans, et les autres exigent quarante ans. Comme il y a doute, Mgr Gousset pense qu'on doit se comporter ici comme si la loi était en vigueur; car la loi possède, et l'adage dit : *Melior est conditio possidentis*.

Cela est surtout vrai en matière de liturgie. Les coutumes contraires aux rubriques du Bréviaire et du Missel ont toutes été abolies par saint Pie V ; et en exigeant qu'on n'y change rien à l'avenir, le Pape montrait assez qu'on ne devrait point se prévaloir d'un simple consentement tacite, mais qu'il faudrait au moins une très longue prescription pour légitimer à l'avenir des coutumes contraires. (Voyez Craisson, *Manuale juris canonici*, t. I, n. 104 à 143 ; Bouix, *De principiis juris canonici*, p. 321 à 369; Maugère, *Notions générales sur la liturgie*, p. 147 à 160).

Q. — Auriez-vous l'obligeance de me dire pourquoi l'on dit tous les jours l'oraison de saint Laurent à la fin de l'action de grâces après la messe ?

R. — Quand les papes habitaient le palais du Latran, ils célébraient la messe dans un oratoire dédié à saint Laurent (c'était la chapelle domestique des pontifes romains). Comme après l'office ils récitaient l'oraison du titulaire, c'est-à-dire dans le cas présent celle du diacre martyr, l'Eglise alors, pour mieux s'unir à son chef, fit réciter aux prêtres la même prière, et elle est restée depuis parmi les oraisons de l'action de grâces comme un pieux vestige du passé [1].

Q. — Dans les messes basses, est-il permis de déclamer les paroles de la messe ? On entend des jeunes prêtres faire des roucoulements sur tous les tons. Que signifie le mot *apposite* de la rubrique, qui suit le mot *distincte* ?

R. —Le ton qu'il convient de prendre pour dire la messe correspond au *vox clara* et *vox intelligibilis* de la Rubrique : ce qui laisse une assez grande latitude au célébrant, c'est évident, mais n'autorise pas à parcourir successivement tous les tons de la gamme. Le juste milieu, un ton médiocre, ne rien dire trop haut ni trop bas : voilà l'esprit de la loi. (Rubr. du Missel, tit. XVI, n. 2). Donc, ni déclamation, ni roucoulement.

Prononcez ensuite les mots séparément sans les mutiler ni les syncoper ; gardez-vous de la précipitation, comme si vous aviez hâte d'en finir; allez dans la récitation avec gravité, doucement et dévotement, *phrasant bien le tout*, de manière à ne pas séparer ce qui doit être uni, goûtant paisiblement le miel des célestes suavités qui s'y rencontre; et de la sorte tout sera dit *distincte* et *apposite*.

Q. — Quand les offices votifs sont en concurrence avec un semi-double, les vêpres sont en entier du semi-double. Mais dans les diocèses qui avaient obtenu la faculté de célébrer le jeudi l'office du Saint-Sacrement, et le samedi l'office de la sainte Vierge, lorsque ces jours ne sont pas empêchés par un office de 9 leçons, et cela bien avant le décret de Léon XIII, ces offices ne font-ils pas partie du Propre du diocèse, et, à ce titre, ne doivent-ils pas être considérés comme primaires ?

R. — Il n'y a pas à distinguer entre les offices votifs concédés par Léon XIII et les autres antérieurement obtenus par indult particulier. Tous aujourd'hui laissent les vêpres entières à une fête concurrente, quand même celle-ci ne serait que secondaire. (S. R. C., 30 nov. 1895, n. 3875, ad II ; et 23 août 1895, n. 3870).

Q. — Dans mon *Ordo* pour 1905 se trouve au jour de la fête d'un saint qu'habituellement nous célébrons très solennellement : « Transfertur off. N... Nil tamen impedit quominus consueta in ejus honorem fiant per Missam et Officium diei, et hoc, more romano. »

L'*Ami* voudrait-il me dire ce que cela signifie ?

R. — Il arrive quelquefois qu'une fête, v. g. la Purification de la sainte Vierge empêchée par la

[1] Cf. Mgr Battandier, *Annuaire Pontifical catholique* de 1903, p. 110.